N° 366. — 42e Année.

B. MARDI

L'INDÉPENDANCE BELGE.

31 DÉCEMBRE 1872.

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly-Baillière
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT. Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 49 par année; Province, 13 fr. » 44 »; La France, 21 fr. »; Allemagne, 18 fr. »; Angleterre, 17 sh. »; Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus. — payable d'avance.

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (avant les annonces), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers corps du journal), 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser exclusivement à Paris, à M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM Laffitte, Bullier et Ce, 8, place de la Bourse

Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. Haasenstein et Vogler à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. Maurice, 13, Tavistock-Row, M. G. Street, 20, Cornhill, E. C., M. Fr. Algar, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

30 décembre, à midi.

1er jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	757mm90
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	9°4
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	9°1
Id. maximum depuis hier midi	11°4
Id. minimum depuis hier midi	5°9
EAU tombée	0mm00
VENT	SO
SOLEIL, lever	8 h. 05 m.
Id. coucher	4 h. 01 m
LUNE, lever. matin.	8 h. 39 m.
Id. coucher. soir.	3 h. 57 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 30 décembre.

REVUE POLITIQUE.

L'attention est aujourd'hui à peu près exclusivement aux choses rétrospectives. Les questions diplomatiques d'il y a un an ou deux ont été remises à l'ordre du jour par le premier volume de l'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale. D'anciens ministres ou diplomates français ont saisi l'occasion pour essayer de réhabiliter un peu le régime impérial qu'ils ont servi. On sait de quelle façon M. le duc de Gramont, par exemple, en sautant à pieds joints par-dessus toutes les convenances et toutes les conventions admises, a touché déjà à la question des alliances que la France avait ou pouvait avoir à la veille de la guerre. Les assertions de M. de Gramont se sont trouvées en contradiction absolue avec les documents officiels publiés, il y a deux ans, par le gouvernement autrichien. L'ancien ministre des affaires étrangères, à qui l'on a rappelé ces documents, ne se tient pas pour battu. Il vient d'écrire une nouvelle lettre à l'adresse de M. Daru, président de la commission d'enquête, où il fait un pas de plus dans la voie des révélations. Aux dépêches autrichiennes qui ont été livrées à la publicité, il oppose d'autres dépêches autrichiennes qui n'étaient point destinées à être connues. Nous apprenons de la sorte que M. de Beust tenait une correspondance diplomatique en partie double, et que, en même temps qu'il écrivait pour le public une dépêche où il proclamait sa ferme volonté de garder la neutralité, il en écrivait une autre pour le gouvernement français, où il assurait celui-ci du concours des armes austro-hongroises.

Les citations faites par M. de Gramont sont d'une parfaite netteté, et à moins d'en nier l'authenticité, ce que nous n'avons aucune raison de faire, on ne peut disconvenir qu'elles sont suffisamment probantes. Seulement, ce qu'elles n'arrivent pas à prouver, c'est que l'empire ait agi, dans cette lamentable affaire de la déclaration de guerre à la Prusse, avec réflexion et bon sens. Il croyait pouvoir compter sur le secours de l'Autriche? Soit. Mais que valait ce secours? Voilà la question capitale que l'on a dû se faire aux Tuileries, et si on se l'est faite, on a dû se répondre assurément que ce secours n'aurait en vérité aucune valeur effective.

Si la France n'était pas prête, l'Autriche ne l'était pas davantage, et on ne pouvait pas l'ignorer à Paris. On le savait bien à Florence, et c'est même un peu pour cela que l'Italie a observé la neutralité dont on assure que le roi Victor-Emmanuel personnellement était assez décidé à sortir.

Un ancien ambassadeur français à Madrid, M. Mercier de Lostende, croit devoir, lui aussi, prendre la défense du gouvernement déchu, en ce qui concerne sa politique à l'égard de l'Espagne. Il tient surtout à établir que Napoléon III n'était pas opposé absolument à la candidature du duc de Montpensier au trône d'où ce prince avait contribué de son mieux à renverser la reine Isabelle, sa belle-sœur! Ce point, il le met hors de doute, en citant une lettre de son ex-souverain où la candidature du duc de Montpensier est, en effet, présentée comme une de celles que le gouvernement français ne pouvait point combattre. La concession que faisait ainsi le chef de ce gouvernement n'était pas bien considérable d'ailleurs, et lui-même ne la regardait pas comme telle, car pour expliquer sa tolérance, il ne trouvait pas de meilleure raison à donner que celle-ci : Si M. de Montpensier arrive au trône, il ne s'y maintiendra pas; avec les embarras qu'il aura à surmonter, ce sera l'affaire tout au plus de quelques mois. La raison était juste, au surplus; et il est bien regrettable que le César de rencontre n'ait pas vu aussi clair partout.

Le changement ministériel qui s'est produit en Hongrie n'a pas en pour conséquence, comme on paraissait le prévoir, la désorganisation du grand parti national. L'ancien chef du cabinet, le comte Lonyay, était compromettant; son successeur, M. Slzavy, est peut-être insuffisant.

On est généralement d'accord pour ne considérer le ministère, tel qu'il est composé aujourd'hui, que comme un ministère d'affaires, un ministère provisoire et devant tôt ou tard faire place à des personnalités politiques jouissant auprès de l'opinion publique d'une autorité plus incontestée.

M. de Lonyay a laissé, d'ailleurs, à son successeur une tâche pleine de difficultés. L'accord avec le parti national croate, que M. de Lonyay croyait acquis par suite des concessions qu'il avait faites à ce parti, n'était guère qu'une illusion; les Croates persistent dans leurs exigeances.

Les Serbes hongrois, à leur tour, se montrent récalcitrants, et après avoir vainement tenté de les séparer du parti de l'action dont le chef est M. Miletics, M. de Lonyay s'est vu forcé de dissoudre leur congrès et de leur octroyer un commissaire royal pourvu de pouvoirs discrétionnaires. La Transylvanie était restée assez tranquille jusqu'à présent, mais la propagande magyare s'étant attaquée à l'élément germanique représenté par les villes saxonnes qui forment la population la plus industrieuse et la plus civilisée de la principauté, celles-ci, fières des priviléges qu'elles avaient obtenus autrefois des empereurs et conservés jusqu'à présent, refusent absolument de passer sous le niveau de la législation magyare; elles prétendent rester unies dans leur communauté légale sanctionnée par une série de décrets impériaux et se gouverner, villes et communes rurales, elles-mêmes, sans manquer à leurs devoirs envers la couronne et la patrie commune.

Après les Saxons, ce sera le tour des Roumains de Transylvanie. Il y a un vaste champ pour l'application du régime des compromis, mais aucun de ceux qu'on a tentés jusqu'à ce jour n'a eu du succès. Une réaction très-forte se manifeste chez les nationalités non magyares contre les tendances absorbantes et intolérantes du magyarisme pur.

Le ministère actuel n'est pas de force, semble-t-il, à résoudre cette grave question de la réconciliation et de la fusion politique de toutes les races qui habitent les domaines de Saint-Etienne.

Un traité de commerce et d'établissement entre la Suisse et la Russie a été signé, le 26, par M. Welti et le prince Gortchakoff, ministre de Russie en Suisse.

Post-scriptum.

Si les relations diplomatiques ne sont pas encore officiellement rompues entre Rome et l'empire d'Allemagne, du moins les choses marchent rapidement chaque jour vers cette rupture. Le secrétaire de légation, M. Stumm, qui remplissait les fonctions de chargé d'affaires d'Allemagne près le pape, a reçu l'ordre de prendre un congé indéfini et a quitté Rome dès aujourd'hui, pour se rendre à Berlin.

Le motif de ce rappel paraît être que le gouvernement impérial n'a pas voulu exposer son représentant à entendre de la bouche du Pape, à l'occasion des réceptions du jour de l'an, quelque allocution injurieuse, comme celle qui, depuis quelques jours, cause un si vif émoi en Allemagne.

Une dépêche de Paris nous apprend que M. de Carcelle, désigné, comme devant remplacer près du Saint-Père, M. de Bourgoing démissionnaire pour les motifs que l'on sait, est parti pour son poste dès vendredi dernier, ce qui implique que sa nomination, qu'on ne donnait hier encore à Paris que comme probable, est un fait accompli depuis trois jours.

La même dépêche ajoute, du reste, que M. de Corcelle n'a accepté cette position qu'après s'être enquis par le télégraphe, non-seulement auprès du cardinal Antonelli, mais auprès du Pape lui-même, qu'il serait bien accueilli au Vatican.

Ajoutons que le bruit mentionné dans une dépêche de Marseille, du rappel probable de M. Fournier, ministre de France près le roi d'Italie, est complètement démenti. Il nous avait, du reste, paru si inadmissible que tout en publiant le télégramme en question, nous n'avions pas même cru nécessaire de faire mention du fait dans cette revue.

Depuis le 15 décembre, nous cherchons vainement dans *l'Echo du Parlement* ou dans ses annexes de la province une explication acceptable ou seulement discutable de la scission. Rien, nous ne trouvons rien, pas un article sérieux, pas l'ombre d'un prétexte qui puisse faire illusion aux badauds.

Hier, par exemple, nous ouvrons *le Journal de Liége*, et nous tombons sur une correspondance d'une longueur démesurée, consacrée tout entière à la scission. Voilà notre affaire. Nous allons enfin savoir à quoi nous en tenir! Eh bien, pas du tout. Loin de nous éclairer, le correspondant du *Journal de Liége* nous embrouille plus que jamais. Il nous raconte que les scissionnaires ne veulent pas plus de cléricaux radicaux que de cléricaux ultramontains, et qu'ils ont résolu de rompre non-seulement avec le clérical fanatiquement catholique, mais encore avec le clérical libre-penseur et solidaire, non moins dangereux l'un que l'autre.

Un clérical libre-penseur et solidaire, qu'est-ce que cela peut bien être? M. D'Hane-Steenhuyse ou M. Brasseur? Le correspondant cite, en effet, ces deux noms, mais il y a longtemps, ce nous semble, que la rupture est consommée avec les libres-penseurs de cette espèce, si longtemps qu'elle n'a jamais été précédée d'aucune alliance.

Ce n'est donc pas pour se débarrasser de M. D'Hane, membre de la droite, ou de M. Brasseur, le décavé de Philippeville, que les scissionnaires se sont calfeutrés dans le réduit obscur de la salle Kevers.

Il doit y avoir autre chose. En effet, le correspondant de la feuille liégeoise ajoute que l'Association libérale de Bruxelles est devenue une société essentiellement « radicale. » Or, d'après lui, « il y a un peu de » tout parmi les radicaux : il y a des so- » cialistes et des républicains, mais il y a » surtout des cléricaux. » De là la scission.

Il y a quelques jours l'Association libérale était peuplée de communards. Voici maintenant qu'elle est composée en majorité de cléricaux. Il est écrit que nous ne verrons jamais clair dans ce gâchis.

Quoi qu'il en soit, il paraît que les fuyards de l'Association libérale tiennent à faire passer leur scission pour une manifestation anticléricale. Dans cette même correspondance on appuie ainsi sur cette chanterelle : « Les libéraux tout court, ceux » qu'on qualifie avec dédain de doctrinai- » res, sont avant tout des anticléricaux, » et ils entendent le rester. Sous aucune » forme, et sous aucun prétexte, ils ne » veulent abandonner la politique tradi- » tionnelle du parti libéral qui consiste à » *faire prévaloir partout et toujours le* » *principe de l'indépendance du pouvoir* » *civil.* »

C'est pour cela sans doute que les scissionnaires tout court ont pris pour chef l'honorable M. Orts, partisan obstiné de la loi du 23 septembre 1842. Il faut croire que le « partout et toujours » du *Journal de Liége* comporte une exception caractéristique, et que si la salle Kevers est un temple consacré à l'indépendance du pouvoir civil, les fidèles de ce culte traditionnel se permettent une capitulation de conscience quand il s'agit d'appliquer à l'enseignement public le principe fondamental du parti libéral. Voilà les gens qui se disent avant tout anticléricaux!

Nous avons déjà montré qu'en province, comme à Bruxelles, on considère la scission comme un nouvel atout dans le jeu du cléricalisme. L'attitude de la presse cléricale, qui a peine à dissimuler sa joie, ne justifie que trop cette appréciation. L'Association libérale d'Anvers est d'accord sur ce point avec le *Précurseur*, avec *l'Opinion*. Son appel à l'union ne laisse pas que de gêner un peu *l'Echo du Parlement*, qui, pour se tirer d'embarras, se rejette sur l'ignorance et l'inintelligence des libéraux anversois : ils n'y comprennent rien; ils ne savent pas le premier mot de la question; qu'ils s'abstiennent de juger la situation; c'est ce qu'ils ont de mieux à faire pour le moment. « Quand » les libéraux dissidents auxquels *le Pré-* » *curseur* conseille de rentrer dans le » giron de l'*Association libérale* auront » fait connaître leurs vues, tous les amis » sincères de la cause libérale, tous les » adversaires convaincus de la domi- » nation du clergé, verront que le triom- » phe de leur cause n'a rien à redouter, ni » en province, ni dans la capitale, de *ceux* » *qu'on appelle si injustement des scission-* » *naires.* »

On va donc nous faire connaître les vues de la scission! Ce n'est pas malheureux. Voilà quinze jours que nous les attendons. Espérons qu'on ne nous fera plus languir. Mais une chose nous inquiète : si, pour juger le programme de la scission, il nous faut attendre qu'il soit publié, si le passé des scissionnaires ne compte pas, est-ce que par hasard ils se préparent à changer d'opinion? Qui sait?

Quant au dernier trait de *l'Echo du Parlement*, il est tout simplement ravissant. Défense de traiter de scissionnaires les libéraux qui renouvellent en 1872 la scission de 1859. Défense d'appeler un chat un chat! Jamais mot de la fin ne fut mieux trouvé.

Voici un intéressant extrait du rapport présenté vendredi dernier à l'Association libérale d'Anvers; on y trouvera de curieux détails sur les falsifications que l'administration clérico-meetinguiste faisait subir aux listes électorales :

« Depuis longtemps déjà l'administration issue de ce parti sans nom qui se disait meeting, s'était créé une spécialité sans précédent dans les traditions honnêtes des mœurs politiques en Belgique : l'établissement arbitraire des listes électorales, car il est impossible de mettre à charge de l'incurie, de la négligence et de la stupidité des maîtres ou de leurs créatures, une trame si machiavéliquement et si adroitement ourdie. L'administration communale donc semblait façonner à loisir les rôles que les receveurs des contributions lui transmettaient, les triant, les épurant, les complétant, foulant aux pieds les prescriptions de la loi et les notions les plus élémentaires du droit, se moquant de la justice et de ses arrêts. (Applaudissements.)

» L'année dernière signalait 503 erreurs, soit 471 omissions d'inscriptions et 32 inscriptions indues; et, chose singulière, il s'est fait que pour ainsi dire la totalité des erreurs qui étaient indiquées furent réparées tant par la députation permanente que par la cour d'appel de Bruxelles.

» L'on s'imagine peut-être que nos anciens édiles ont tenu compte de la leçon sévère qui leur avait été infligée par une des quatre cours de justice du pays aussi bien que par leurs propres amis de la députation permanente!

» Il s'en faut de beaucoup, et même ils se sont obstinés dans leur conduite inqualifiable, car, renchérissant sur leurs agissements précédents, ils ont manœuvré de telle sorte que nos réclamations pour l'année 1872 ne s'élèvent plus à 503 seulement, mais qu'elles se chiffrent par 889. Oui, messieurs, nous avons atteint le chiffre fabuleux de 889 réclamations.

» En les produisant nous n'avons pas cédé à un malicieux plaisir de susciter des embarras à l'administration déchue, nos plaintes étaient sérieuses, les torts dont nous poursuivions le redressement étaient réels et tellement réels que des 889 réclamations que nous avons formulées, il en a déjà été admis jusqu'à ce jour 852. (Bravos unanimes.)

» La ville s'est empressée de reconnaître le bien fondé de nos réclamations à l'égard de 613 demandes d'inscription et de 61 demandes de radiation.

» La députation permanente appelée à statuer sur les 185 réclamations qui complètent le chiffre que nous venons de vous faire connaître à l'instant en a accepté 148 et refusé 37.

» Une partie seulement de ce chiffre de refus a pu être déférée jusqu'à ce moment devant la cour d'appel, par suite de l'obligation dans laquelle se trouve le comité d'attendre, pour examiner les autres, jusqu'à ce que la députation ait fait notifier ses décisions aux personnes intéressées.

» Vous le voyez, messieurs, la presque totalité de nos 889 réclamations est déjà dès à présent admise; 37 restent en suspens et si toutes les décisions de la députation sont de la force de celles que rapportait hier la presse, oh! alors il est certain que nous n'aurons pas un seul échec à noter.

» Vous vous imaginez, sans peine, le travail immense que la révision des listes électorales a exigé. Il nous eût été impossible de le mener à bonne fin sans les ressources précieuses que nous ont fournies les registres de contrôle élaborés avec un soin et une exactitude remarquables au bureau permanent de l'Association, sans le zèle du personnel du secrétariat et spécialement sans le dévouement infatigable de quelques-uns de nos amis qui ont droit, nous le proclamons bien haut, à la reconnaissance de tous les libéraux d'Anvers. »

Le conseil communal de Bruxelles s'est réuni aujourd'hui, à deux heures, sous la présidence de M. Anspach, bourgmestre.

M. l'échevin Fontainas a donné lecture du procès-verbal de la vérification trimestrielle de la caisse communale. Ce procès-verbal constate un déficit de 50,000 francs, par suite de la perte qu'un vol a fait subir au receveur. Ce fonctionnaire s'est pourvu devant la députation permanente contre la décision du conseil qui l'a déclaré responsable de cette perte.

M. l'échevin Fontainas a fait ensuite un rapport sur la réorganisation de la caisse communale. La discussion de ce rapport a été renvoyée à la prochaine séance, ainsi que la nomination d'un nouveau receveur, en remplacement de M. Vauthier, démissionnaire.

Des remercîments ont été votés à M. Vauthier en récompense de ses bons et loyaux services pendant sa longue et laborieuse carrière.

Le conseil a approuvé une convention conclue entre le collége et la fabrique du Finistère au sujet du boulevard du Nord.

Il a voté à l'unanimité les conclusions d'un rapport tendant à ce que la décoration de l'escalier des Lions, à l'hôtel de ville, soit confiée à M. E. Wauters, le peintre de *Marie de Bourgogne* et des *Hugues Van der Goes*. Les peintures de M. Wauters représenteraient trois épisodes de l'histoire de Belgique. Une somme de 50,000 francs, payable en deux exercices, moitié par la ville, moitié par le gouvernement, sera affectée à ce travail.

La question de la suppression de la publication du prix du pain a été, après un court débat, renvoyée à la section de police, ainsi que le règlement de 1845.

L'assemblée règle ensuite, sans débat et conformément aux conclusions d'un rapport fait par l'échevin Orts, au nom de la section du contentieux, l'ordre des préséances dans le conseil communal. MM. Funck, Lemaïeur, Fontainas, Godefroy, Depaire, Leclercq et Anspach ont voté contre ces conclusions qui, selon le vœu du ministre de l'intérieur, ont pour effet d'opérer le classement, pour les échevins, dans l'ordre des nominations, et pour les conseillers d'après le nombre des suffrages aux scrutins récents. Le rapport constate que ce débat ne soulève pas une simple question d'amour-propre ou de vanité, et qu'il importe de résoudre la question conformément à la loi communale, laquelle « attache au rang occupé par les conseillers certaines prérogatives justifiant la participation de ces conseillers à des actes d'administration dont la force obligatoire peut être éventuellement et sérieusement contestée, si l'ordre légal n'est pas observé. » La majorité du collége, ainsi que le prouve le vote, est donc d'avis que les conclusions de la section du contentieux, et l'opinion du ministre de l'intérieur sont contraires à la loi.

A trois heures le conseil s'est constitué en comité secret. Il faut croire qu'il avait à s'occuper d'une question importante, car le sténographe du conseil a été rappelé au bout de cinq minutes pour recueillir un discours de M. l'échevin Funck.

Le *Moniteur* a publié hier la loi portant augmentation du traitement des greffiers provinciaux, et s'élevant à 7,000 francs; les lois contenant les budgets de dotations et de la dette publique pour l'exercice 1873; enfin, la loi ouvrant des crédits provisoires aux départements ministériels dont les budgets de 1873 n'ont pas encore été votés : justice, affaires étrangères, intérieur, travaux publics et guerre.

Banque Nationale.

SITUATION HEBDOMADAIRE. — 26 DÉCEMBRE 1872.

	ACTIF.	PASSIF.
Capital	»	25,000,000 00
Encaisse métall. Espèces et lingots	113,675,480 30	»
Portefeuille. Effets à l'encaissement 3,687,266-64; Aut. val. sur la Belgique 259,837,630-31; Val. comm. sur l'étrang. 42,528,175-51; Id. remb. en Belgique. 000,000-00	306,053,072 46	»
Billets de banque en circulation	»	281,432,590 00
Fonds publics	1,709,509 70	»
Fonds publics de la réserve	16,512,684 07	»
Réserve	»	16,512,824 34
Avances sur fonds publics belges	3,741,078 00	»
Comptes courants. Trésor public 65,137,153-26; Comptes partic. 49,741,438-84	»	114,878,592 10
Immeubles, matériel et mobilier	4,028,742 82	»
Trésor public—Fonds publics déposés	155,024,613 00	»
Trés. public.—Dépôts en num. et fonds pub.	»	155,234,938 00
Dépôts volontaires	31,494,700 00	»
Déposants	»	31,494,700 00
Valeurs de la caisse générale d'épargne et de retraite	20,341,671 84	»
Caisse générale d'épargne et de retraite, compte valeurs	»	20,341,671 84
Divers	»	7,166,499 54
Trésor franç., valeurs encaissées	9,625,577 73	»
Trésor franç., valeurs à encaisser	»	10,145,314 10
	662,207,129 92	662,207,129 92

Le secrétaire, JOS. DUPONT. — Le gouverneur, EUG. PRÉVINAIRE.

Samedi, le conseil communal de Mons a examiné en comité secret la question du traitement des membres du personnel enseignant des écoles primaires. Il a été décidé qu'un travail d'ensemble serait fait par le collége dans les premiers mois de 1873, à l'effet d'augmenter tous les employés de la ville, et surtout ceux dont les appointements ne sont plus en rapport avec les exigences de la vie.

Nous lisons dans *l'Opinion* d'Anvers :

« Les officiers de la garde civique convoqués hier soir, ont, *à l'unanimité*, voté des félicitations à M. le colonel David pour l'attitude qu'il a prise en présence des attaques auxquelles la garde civique est en butte et de l'opposition faite par le gouvernement à la réunion qui devait avoir lieu demain.

» Les officiers catholiques qui se trouvaient présents ont voté comme leurs frères d'armes. C'est la meilleure réponse que notre milice citoyenne pût faire aux injures dont M. le colonel David est l'objet de la part des feuilles cléricales.

» Il a été décidé aussi que la garde civique continuera à protester par tous les moyens légaux contre la situation qui lui est faite. »

Une proposition a été faite au conseil communal d'Anvers, par M. Kreglinger, qui a pour but d'augmenter les émoluments du bourgmestre de 6,349 fr. à 20,000, et ceux des échevins de 1,900 à 7,000 francs. Cette proposition, combattue par le collége, mais appuyée par plusieurs membres, a été renvoyée à huis-clos sur la demande de M. le bourgmestre.

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Association libérale de Verviers s'est réunie dimanche en assemblée générale sous la présidence de M. Ortmans-Hauzeur. Un très-grand nombre de membres avaient répondu à la convocation du comité qui, entre autres objets à l'ordre du jour, mentionnait des modifications à apporter aux statuts.

Diverses propositions ont été formulées, et il a été décidé qu'une révision générale serait faite. Une commission spéciale, composée de MM. Ortmans-Hauzeur, président; L. Descamps, secrétaire; V. Marcotte, H. Olivier et S. Vandermaesen, a été chargée de la rédaction d'un projet de révision. Ce projet sera soumis à l'Association dans les premiers mois de l'année prochaine.

Les cléricaux namurois se décident enfin à faire connaître leur candidat pour l'élection du 3 janvier prochain.

Leur organe dans la presse, *l'Ami de l'Ordre*, nous en livre le nom dans son numéro d'hier. Il s'agit de M. Wodon-Gomzée, qui faisait partie du conseil communal avant la dissolution, et qui emboîtait le pas derrière M. Lelièvre.

En le présentant *l'Ami de l'Ordre* rappelle qu'il l'a soutenu en 1869.

Un négociant d'Ostende nous envoie la lettre suivante dont il nous demande l'insertion. N'étant pas à même d'apprécier personnellement la question qui fait l'objet de cette lettre et les faits qui s'y rattachent, nous nous abstenons d'intervenir dans la discussion et de prendre parti pour ou contre. — Nous n'en croyons pas moins devoir accueillir la communication qui nous est adressée et qui, pour nos lecteurs belges particulièrement, nous paraît offrir un certain intérêt.

« Depuis bientôt six ans, les terrains libres provenant des anciennes fortifications et destinés en projet à la construction d'une belle et large digue et à l'érection de nouveaux quartiers d'où surgirait une ville nouvelle, sont restés improductifs et laissés par l'Etat sous un aspect de ruines impossible à décrire. Tel est le tableau que la ville d'Ostende présente aux vingt mille baigneurs qui, chaque année, se donnent rendez-vous sur sa plage;

» Et, tandis que l'abandon de ces terrains appartenant à l'Etat, dont la valeur est portée de 3 à 4 millions, peut se chiffrer par une perte approximative d'un million d'intérêts, les divers plans à l'étude restent dans les cartons, et chaque saison voit se perpétuer un *statu quo* menaçant pour la vogue et la vitalité de la ville.

» Tout ce qu'on sait de cette déplorable situation, c'est que l'Etat présente, comme condition de son action, un plan de Kursaal à l'Ouest, tandis que la ville présente le sien vers l'Est. Le premier allègue pour motif l'avantage présumé que produirait la vente des terrains à l'Ouest, y compris les dunes qui se rapprocheraient ainsi de la nouvelle construction.

» La commune, de son côté, entend sauvegarder les quartiers de l'Est et du Centre, construits et en plein rapport.

» Or, selon nous, tous les intérêts seraient légitimement mis d'accord par une simple concession réciproque qui déciderait l'érection du nouveau Kursaal au centre de la digue, dans l'axe de la rue de la Chapelle. C'est dans ce sens qu'une pétition s'est couverte de signatures. Il en ressort que, si l'Etat gagne moins à adopter le plan réclamé par les habitants, du moins le vœu public sera réalisé et la ville d'Ostende sauvée.

» Dans le but capital, il s'agirait, pour l'administration communale, de ne pas admettre la route carrossable sur la digue.

» Et si, d'un autre côté, elle était décidée à réparer le temps perdu, elle aurait pour devoir d'imposer à la Compagnie appelée à devenir propriétaire des terrains à vendre en bloc, la revente par parties en lots aux mêmes conditions de paiements et de constructions adoptées pour le nouveau boulevard de Bruxelles. Tout terrain acheté devrait être bâti et sous toit dans les dix-huit mois, à partir du jour d'achat. On empêcherait ainsi la spéculation effrénée, et les Ostendais verraient, en moins de trois ans, leur belle digue se garnir de villas et de pittoresques constructions. Quant à l'Etat, s'il retirait moins de bénéfices de sa spéculation, il n'aurait pas au moins à regretter la ruine de la première station balnéaire de l'Europe occidentale.

» On nous assure que l'Etat ne souscrira à aucune transaction. Si cette nouvelle se réalise et qu'en effet tous les intérêts d'une commune, dont la prospérité importe au pays, doivent être sacrifiés, alors il ne resterait à Ostende que de céder à la force, après avoir solennellement protesté au nom de ses droits méconnus.

» En attendant, et dans le doute qui pèse jusqu'ici sur une situation intolérable, on se demande sur qui doit être rejetée la plus lourde part de responsabilité. Pourquoi, si les représentants de la commune ont énergiquement rempli leur devoir, M. le bourg-

---

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANCE BELGE

Du mardi 31 décembre.

CHRONIQUE DRAMATIQUE.

THÉATRE ROYAL DU PARC : *Les Terreurs de M. Duplessis*, comédie en trois actes de M. Alfred Hennequin. — THÉATRE ROYAL DES GALERIES St-HUBERT : *Le Château à Toto*, opérette en trois actes de MM. Meilhac et Halévy, musique de M. Offenbach; *les Sonnettes*, comédie en un acte de MM. Meilhac et Halévy. — LIVRES : Collection Lemerre.

Les Terreurs de M. Duplessis, que le théâtre du Parc vient de jouer, ont pu voir enfin le feu de la rampe. Ce n'a pas été sans peine. La pièce a subi des aventures de toute sorte et des obstacles de tout genre. L'auteur, M. Hennequin, après son succès des *Trois Chapeaux* au Vaudeville de Paris, n'a pas voulu livrer une nouvelle bataille sans avoir pour lui les bonnes chances et les bons engins. Il est revenu au public bruxellois qui a été si favorable à ses deux premiers essais. Et c'est ainsi que la primeur des *Terreurs de M. Duplessis* nous a été octroyée.

Le théâtre du Parc s'est empressé de nous offrir cette comédie inédite, et il a appelé un comédien qui a laissé ici de très-bons souvenirs, M. Saint-Germain, pour mener à bien le rôle principal et la pièce. Peut-être un empressement moins précipité eût-il mieux valu. La hâte se trahissait dans cette exécution indécise et les *Terreurs de M. Duplessis* ont eu des lenteurs et des hésitations fâcheuses. Mais l'œuvre a subi ces conditions-là heureusement, puisqu'on l'a écoutée et applaudie.

Ces terreurs qu'on nous annonce sont au fond assez innocentes. Il s'agit d'un gendre, en proie, comme le *Mari à la campagne*, à une belle-mère impérieuse, soupçonneuse et grincheuse. Comme le *Mari à la campagne*, ce gendre tyrannisé, M. Duplessis, s'est laissé induire en tentation, est allé chercher en quelque salon fantaisiste un peu de distraction et de liberté. De là, ses terreurs. M. Duplessis, honnête avocat sans causes, est fort tremblant devant sa belle-mère maîtresse. Et ses craintes prennent un caractère si aigu et troublent tellement sa vie, qu'il se décide à renoncer à ses visites irrégulières, lorsqu'il aura repris cependant un portrait qui pourrait le trahir.

C'est là que commence une série de quiproquos qui se nouent et s'entrelacent pendant deux actes. Il est malaisé d'exposer ces complications par le menu, et plus malaisé encore de les résumer. Sachez que M. Duplessis, au domicile de Mme Clara Crampton, est poursuivi et traqué par toutes sortes de visiteurs incommodes, et finalement surpris par un commissaire de police qui vient, au nom d'un mari absent, constater les hauts faits et les petits gestes de la dame.

Vous dire les malentendus nouveaux et les embarras derniers produits par cette aventure, c'est une tâche pour laquelle il faudrait des numéros d'ordre. Nous devrions établir : primo, comment M. Duplessis a été pris pour un M. de Torreins; secondo, comment M. de Torreins est le protecteur de Mme Clara Crampton; tertio, comment M. de Torreins est le mari d'une cliente de M. Duplessis; quarto, nous arrêtons là cette nomenclature d'incidents et de broussailles.

M. Hennequin est un homme habile qui mêle les personnages, les noms, les événements, et qui se retrouve dans tous ces nœuds qu'il accumule. Nous n'avons pas la même adresse ni la même persistance, et nous craindrions de nous perdre dans le détail de la pièce. Il y a tant d'entrées, tant de sorties, tant de faux noms et de fausses qualifications échangées, qu'il nous faudrait un travail patient d'investigation pour suivre les méandres et les lignes brisées de l'action.

Cette analyse et cette restitution rigoureuse ne sont pas nécessaires. Et il vaut bien mieux aller voir cette suite et cet emboîtement de quiproquos, que d'en avoir une explication laborieuse. Notre conscience n'éclaircirait pas le résumé d'une comédie, qui ne doit pas être résumée. Et ces sortes d'ouvrages, où les hommes et les choses sont sans cesse interrompus et dépistés, veulent le mouvement et la lumière de la scène. Ces avantages ne suffisent même pas toujours à les rendre réels et intelligibles; à plus forte raison un récit écourté ferait-il de ces erreurs et de cette mêlée une ténébreuse confusion.

Naturellement, tout finit le mieux du monde. M. Duplessis réconcilie M. et Mme de Torreins, il se découvre lui-même uniquement et complétement amoureux de Mme Duplessis, et on prévoit qu'il va échapper à la domination de sa belle-mère. Ainsi se terminent ces terreurs qui n'ont rien de tragique. La fin des quiproquos amène forcément la fin de la pièce.

M. Hennequin n'a cherché dans cette comédie nouvelle qu'une série de scènes à surprises et d'incidents multipliés. Il ne s'est pas proposé de reproduire des physionomies originales, des tableaux d'intérieur ou de curieuses esquisses. L'invention et l'observation trouvent difficilement leur place dans ces ouvrages où les entrées, les sorties, les malentendus, les embarras sont sans relâche entassés. Pourvu que l'animation et la gaieté y soient, le but de la comédie est atteint. L'animation est grande dans *les Terreurs de M. Duplessis*; les trois actes forment des allées et venues et des courses répétées. La gaieté n'y fait pas défaut, et les principales situations y trouvent des complications plaisantes.

Il n'est pas aisé d'imaginer du nouveau dans ce comique, en quelque sorte matériel, qui naît d'arrivées imprévues et de confusions involontaires. Il suffit que ce comique-là soit soutenu avec habileté pour amuser le public. M. Hennequin s'est servi avec adresse de bons moyens, déjà expérimentés et qui avaient fait leurs preuves, pour intéresser les spectateurs aux terreurs persistantes et aux aventures haletantes de M. Duplessis. On salue dans ces trois actes conscie[illegible] cieux bon nombre de vieilles connaissances [illegible] les salue, mais elles ne font que [illegible]. On paraître. Cette pièce est [illegible] paraître et disparaître [illegible] croyons que ce[illegible] un tourbillon. Nous [illegible] abondance de mouvements nuit. Et nous espérons que la comédie prochaine de M. Hennequin sera plus tranquille, et nous permettra d'apercevoir des types ou des personnages, un peu d'observation, et quelques scènes originales.

Le théâtre du Parc a joué avec mollesse et avec hésitation *les Terreurs de M. Duplessis*. M. Saint-Germain lui-même ne semblait pas bien en possession de son rôle. On a reconnu en lui cependant le comédien qui sait son métier, et l'habile diseur. C'est la verve et la vigueur qui manquent à cette exécution indécise. La pièce est remorquée péniblement par des acteurs qui ne sont pas sûrs de leurs efforts. Il y faudrait un entrain soutenu et une vivacité amusante. Un imbroglio perd beaucoup, quand ses ficelles et ses nœuds sont tiraillés lourdement.

— *Le Tour du cadran* a vu la fin de sa fortune au théâtre des Galeries Saint-Hubert, et il a cédé la place au *Château à Toto*. C'est un produit qui a cette marque fameuse : Meilhac, Halévy et Offenbach, mais qui n'a pas pu entrer sérieusement dans la circulation. Les opérettes ont leurs destinées, comme les livres, et nous ne savons pas pourquoi la destinée du *Château à Toto* n'a pas été favorable. La pièce n'est pas bonne, il est vrai, et la musique est mauvaise. Mais nous avons connu le temps où cet insignifiant prétexte n'aurait pas empêché l'éclatante réussite d'une opérette. A cette époque heureuse, M. Offenbach était dieu, et tout le monde était son prophète. Il n'y avait de vraie gaieté, de vraie satire, de véritable esprit, qu'avec accompagnement de parodies musicales et de ponts-neufs rhythmés. *Geneviève de Brabant* alors était une œuvre excellente, et l'on nous reprochait amèrement de ne point l'admirer.

Nous ne savons si ce temps-là est perdu sans retour. Mais le *Château à Toto* n'a rencontré à Bruxelles, comme à Paris, qu'un accueil glacial. Il est encore vrai que MM. Meilhac et Halévy ont été fort ménagers dans ce *Château* tranquille des bonnes scènes sarcastiques et des piquantes ironies qui ont fait l'audace victorieuse de *la Belle Hélène*, de *la Grande-Duchesse de Gerolstein*, de *la Périchole*. Il y a bien sur les coutumes féodales et l'existence nobiliaire quelques malices et quelques traits assez vifs. Mais cette critique trop facile ne suffit pas à un public qui veut de la hardiesse et de l'excitation. La chose a paru languissante et froide.

Nous avons souvenance d'un feuilleton charmant de Jules Janin sur la première représentation du *Château à Toto*. C'était une sorte de complainte très-spirituelle, en petits couplets de rime riche et de fantaisie non moins opulente. On y disait, en manière de conclusion, que les vrais châteaux étaient encore, n'en déplaise à Toto, Châteaubriand, et le Château-Laffitte. Nous avons gardé une impression meilleure du feuilleton de Jules Janin que de la pièce qui l'a fait naître. — Au théâtre des Galeries Saint-Hubert, Mlle Lucy Abel chantonne agréablement les petits refrains du sire Toto de la Roche-Trompette.

Nous arrivons un peu tard pour parler des *Sonnettes*, un amusant dialogue, une scène curieuse de MM. Meilhac et Halévy. Figurez-vous un proverbe d'Octave Feuillet, traduit en langage de *la Vie parisienne*. C'est encore un de ces raccommodages de ménages déchirés, où s'est tant complu l'auteur du *Pour et du Contre* et du *Cheveu blanc*. Seulement, au lieu des dissertations fines et des nuances tendres, nous avons les réalités plaisantes et le détail familier. On ne nous montre des aventures de M. le comte et de Mme la comtesse que l'envers et le dessous; mais en revanche nous avons les dépits, les plaintes et les impatiences du valet de pied Joseph, et de la femme de chambre Joséphine. C'est très-piquant. L'observation parisienne de MM. Meilhac et Halévy a trouvé là une veine heureuse et l'a bien exploitée. Point d'incidents, peu de variété, mais une vérité ingénieuse et une malice sans scrupules qui a son prix. Mlle Girardin et M. Belliard font tinter, non sans agrément, ces vives *Sonnettes*.

— Nous tenons à signaler avant le 1er janvier une collection de livres qui s'adresse aux amateurs véritables et aux lecteurs raffinés. C'est la collection Lemerre, une collection d'auteurs d'abord dont les œuvres et les noms ont traversé les siècles, ensuite une collection des poëtes français de notre temps, qui semblent dignes d'une notoriété certaine et d'une étude attentive.

Nous savons bien que le premier janvier appartient surtout aux volumes illustrés et aux beaux récits ornés de beaux dessins. Des ouvrages, comme le *Rabelais*, le *Montaigne*, le *la Bruyère*, le *Molière*, de M. Lemerre, comme les poésies de M. de Banville, de M. Coppée, de M. Sully-Prudhomme, n'ont pas besoin du prétexte de la nouvelle année pour avoir un public. Nous nous bornons simplement à nommer ces éditions de choix et ces volumes exquis aux amateurs, aux artistes, à ceux qui ont gardé le goût des choses rares et bien faites.

Nous aurons un examen détaillé à faire de ces livres excellents ou curieux. On a publié des éditions très-riches et très-complètes des principaux écrivains de la France. On y a ajouté tous les secours d'une érudition très-chercheuse, toutes les variantes, toutes les notes, tous les éclaircissements d'un commentaire incessant. Ces éditions-là sont précieuses pour l'histoire des écrivains, l'histoire de la langue, et la complète restitution des textes classiques.

M. Lemerre ne vise pas à cette prodigalité de renseignements. Il s'attache à reproduire les éditions anciennes des auteurs anciens. Il nous donne aussi exactement que possible les premiers types des ouvrages des grands écrivains, le texte même, avec ses arrangements fidèles, de Rabelais, de Montaigne, de la Bruyère, de Molière. L'orthographe, propre à chaque auteur, la ponctuation, dont on s'est presque toujours écarté, y sont scrupuleusement conservées.

Le commentaire est sobre, les notes sont discrètes, mais nous n'entrons pas aujourd'hui dans l'étude de ces volumes distingués. Nous disons seulement que cette collection est d'une exécution typographique achevée, qu'elle s'adresse à tous ceux qui ont la connaissance et le respect des livres d'amateurs et des éditions rares.

GUSTAVE FRÉDÉRIX.

Ayuntamiento de Madrid

mestre, qui la représente aussi à la Chambre, s'abstient-il d'interpeller le gouvernement? Comment ne le met-il pas en demeure de s'expliquer, afin que l'opinion publique apprenne enfin si Ostende est définitivement condamnée à déchoir. »

Actes officiels. (Extrait du *Moniteur*.)

ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Par arrêté royal, en date du 16 décembre, le sieur Muls (A.), ingénieur honoraire des mines, a été nommé sous-ingénieur.

Par arrêté royal de la même date, le sieur Wilmaers (J.), chef de station de 3e classe, a été promu au grade de chef de station de 2e classe.

— CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. — Par arrêté royal du 28 décembre, le sieur Walter, conseiller communal à Bruxelles, est nommé membre de la commission de surveillance du Conservatoire royal de Bruxelles, en remplacement du sieur Bischoffsçim, qui n'a pas accepté ces fonctions.

— TAXES COMMUNALES. — Un arrêté royal du 28 décembre autorise, pour un terme expirant le 31 décembre 1873, les conseils communaux ci-après :

Verviers, à maintenir : 1° la cotisation personnelle de 70,000 francs ; 2° les taxes :

A. Sur les balcons formant saillie sur la voie publique;

B. Sur les entrées de cave formant saillie sur la voie publique;

C. Sur les chevaux-vapeur ;

D. Sur le revenu cadastral des propriétés bâties exemptées de la contribution foncière en vertu de la loi du 28 mars 1828 ;

Dison, à maintenir à la somme de 20,000 francs le maximum de la cotisation personnelle à répartir d'après la fortune présumée des habitants ;

Huy, à maintenir les taxes sur les voitures, les chevaux et les chiens.

— Un arrêté royal de la même date approuve, sous certaines réserves, la délibération du conseil communal de Bruxelles adoptant un tarif-règlement pour l'établissement, à partir du 1er janvier 1873, de taxes à charge des débitants en détail de boissons alcooliques et les débitants de tabac.

— Le transport par chemin de fer des os, peaux fraîches et autres débris d'animaux présente des inconvénients graves qui ont été signalés par le conseil supérieur d'hygiène comme pouvant compromettre la salubrité publique.

Afin d'obvier à ces inconvénients, M. le ministre des travaux publics vient de décider qu'à partir du 1er janvier 1873, les articles spécifiés ci-dessus ne pourront plus être admis au transport, par chemin de fer, que dans des caisses ou sacs hermétiquement fermés.

Les caisses ou sacs vides en retour ne seront admis au transport qu'après avoir été soigneusement désinfectés. (*Moniteur.*)

— Samedi, dans la salle de la *Cour de Bruxelles*, rue des Sœurs-Noires, un banquet a été offert à M. Henri Conscience, à l'occasion du 60e anniversiare de sa naissance. Deux cent cinquante convives, Flamands, flamingants, amis et admirateurs du célèbre romancier; dîner modeste; toasts enthousiastes. Le héros de la fête a pris deux fois la parole, et ses discours, très-éloquents, — car ce romancier fécond, qui s'amuse parfois à la poésie, est doué d'un vrai tempérament d'orateur, — ont été chaleureusement applaudis. Pendant le repas sont arrivés un grand nombre de télégrammes de félicitations, expédiés des principales villes de nos provinces flamandes et de la Hollande par des notabilités artistiques, scientifiques et littéraires empêchées d'assister à la fête, et par la plupart des sociétés flamandes et néerlandaises.

— Une cause des plus futiles a failli mettre en révolution le quartier populeux dit du Moulin, près du Stuivenberg, dans la 5e section, à Anvers.

Il y a quelques jours, un gamin de ces environs fut pris en flagrant délit de vol de boulons le long du chemin de fer de détournement en construction au Stuivenberg. Les ouvriers de ces travaux, se souciant peu de mêler la police à cette petite aventure, se contentèrent d'administrer au précoce voleur une correction assez soignée et puis le lâchèrent.

Mais ces allures de justice sommaire ont, paraît-il, fort déplu aux habitants de ce quartier, à telles enseignes qu'ils s'étaient décidés à prendre de ce chef une revanche exemplaire sur les ouvriers en question. Aussi, aujourd'hui de bon matin, se préparaient-ils à se porter en masse vers ces derniers et à les attaquer corps à corps.

Ils se disaient sans doute qu'un vol commis sur un chemin de fer *de détournement* était trop indiqué pour motiver une punition quelconque, ne fût ce qu'une simple taloche.

Heureusement la police a été avertie à temps. De par le parquet, la gendarmerie a été requise et mise à la disposition du commissaire de police de la cinquième section qui a également rassemblé son personnel disponible. Des patrouilles ont été formées qui circulent dans les rues où la démonstration prenait des airs menaçants.

Le parquet également se trouve sur les lieux. Jusqu'ici la police et la gendarmerie ont parfaitement maintenu l'ordre, et tout porte à croire que cette affaire, arrêtée dès le début, n'aura aucune suite regrettable.

— On lit dans le *Journal de Gand :*

« M. le bourgmestre de notre ville vient de remettre au bureau de bienfaisance la somme de 6,000 francs, part de la ville de Gand, dans le don de 10,000 francs envoyé par S. M. le roi au gouverneur pour secourir les victimes de l'inondation dans la province.

» Ce qui manque le plus aux pauvres en ce moment, on ne saurait assez le répéter, ce sont les literies et le charbon. On nous assure que le bureau de bienfaisance, pour pourvoir à ces besoins pressants, a acheté 500,000 kil. de charbon, et a sollicité et obtenu de l'administration des chemins de fer la faveur toute spéciale d'en recevoir tous les jours deux waggons. »

— Dans la nuit de vendredi à samedi, vers minuit, un violent incendie s'est déclaré dans la filature occupée par M. Simon Bastin, près Verviers. Les maisons avoisinantes, ainsi que la filature de M. Severin Fagard, ont pu être complétement préservées.

— Depuis quelques jours, l'Escaut baisse d'une manière assez sensible; il en est de même des inondations aux environs de Tournai.

— La Meuse est rentrée dans son lit, et la navigation est reprise.

— Sur *un million* d'individus, on trouve en France 100 suicides, — 108 en Prusse, — 200 en Saxe, — 267 à Genève, — 288 en Danemark.

L'Angleterre, qu'on dit toujours la patrie du spleen, ne figure sur ce tableau que pour 84, — — la Suède pour 67 — et la Belgique pour 57.

— Le prix du pain à la Boulangerie économique bruxelloise, rue des Tanneurs, 54, est cette semaine de 47 c. le kil. la première qualité, 44 c. le kil. le demi-blanc, 41 c. le kil. le pain de ménage.

Nécrologie.

On annonce la mort de Henri-Joseph Forestier, peintre français, né à Saint-Domingue en 1787.

Il vint à Paris lors des troubles de la colonie dans laquelle il était né, et suivit, dès 1810, les ateliers de Vincent et David.

Il obtint le second prix de peinture en 1812, et le grand prix en 1813.

On cite de lui un *Ecce Homo*, un *Saint Pierre délivré par l'Ange*, un *Jésus-Christ guérissant un possédé*.

Ce dernier tableau figure dans la galerie du Luxembourg.

— Le 19 décembre est décédé à Winterthour (canton de Zurich), après une longue maladie et à l'âge de 72 ans, le Nestor des artistes zurichois. le célèbre graveur J.-Friederich Aberli, qui avait égalé son père dans son art. Depuis la mort de celui-ci, Aberli était, dit-on, le seul maître notable que possédait la Suisse pour la gravure sur pierres dures.

Arts, sciences et littérature.

— Le jour de Noël, des œuvres de Gounod ont été exécutées dans les principales églises de Londres. Une seconde audition est annoncée pour le dimanche 29.

Le 8 février aura lieu le premier concert du *Gounod's Choir*, qui fera entendre sous la direction du célèbre compositeur un nouveau *Requiem*.

— La librairie Muquardt vient de publier un nouvel ouvrage de M. Charles Potvin : « De la corruption littéraire en France; étude de littérature comparée sur les lois morales de l'art. » — Un vol. in-8°.

— La Patti vient d'obtenir un immense succès à Saint-Pétersbourg dans *la Dinorah* de Meyerbeer. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie à ce sujet un intéressant article que *le Guide musical* vient de publier en supplément. L'auteur rend un éclatant hommage, non-seulement à la virtuosité, mais encore au style de l'éminente artiste. Il est question d'une représentation de la Patti à Bruxelles dans ce rôle de Dinorah qui, si nous en jugeons par les appréciations du journal russe, lui vaudra sur notre scène un triomphe égal à celui qu'elle obtint dans la Valentine des *Huguenots*.

— Le monde horticole et agricole connaît la brillante spécialité que s'est faite M. Rothschild parmi les éditeurs parisiens.

Plusieurs fois, nous avons rendu compte d'ouvrages édités par la maison Rothschild.

A tous les beaux et intéressants recueils déjà publiés, M. Rothschild vient d'ajouter un précieux volume :

Les Roses. — Histoire, culture, description, par MM. Jamain et Forney, orné de soixante chromolithographies et de soixante gravures sur bois. On sait que le groupe des rosiers est d'une variabilité sans exemple dans le règne végétal. Déjà nombreux dans la nature, leurs genres, entrecroisés à l'infini, ont donné naissance à des myriades d'espèces hybrides. Les botanistes ont renoncé à classifier ce charmant chaos. MM. Jamain et Forney se sont contentés de trier l'élite de cette gracieuse multitude, s'attachant plus à la beauté qu'à la pureté de l'origine. Car la bâtardise chez les rosiers est féconde en fleurs délicieuses; l'immorale nature a voulu que les roses illégitimes fussent plus jolies que les autres. — M. Grobon, le peintre de ce monde de roses, n'a pas rendu seulement la richesse et la variété de leurs tons, il n'a pas seulement exprimé leurs nuances légères et leurs doux reflets, mais encore le jet des tiges, l'attitude des branches, le suave enchevêtrement des corolles. Imaginez un grand herbier vivant, mouvant, frémissant. Il semble que le souffle du lecteur va faire bruire et trembler la page.

Nous mentionnerons encore le volume : *les Enfants*, de M. Champfleury; *l'Aquarium d'eau douce et d'eau de mer*, de M. Jules Pizetta, et *le Monde microscopique des eaux*, de M. Jules Girard, mondes inouïs où toutes les lois de l'organisme et de la vie semblent renversées, où la nature semble tantôt plaisanter et tantôt rêver avec les créatures bizarres et délicates qu'elle crée par myriades.

— La 12e livraison (décembre 1872) de la *Belgique horticole* contient les matières suivantes :

Une notice sur les *Dracaena metallica* et les autres variétés à feuilles colorées ;

Des renseignements nouveaux et intéressants sur la culture des orchidées.

Un chapitre détaché du *Pflanzenleben der Erde* du docteur G. Kabsch, relatif à la chaleur et à la végétation ; un bulletin de nouvelles agricoles et horticoles et un index des plantes citées dans *la Belgique horticole* pendant l'année 1872.

— COURS PUBLICS. — La conférence que M. Wauters devait donner lundi, 30 décembre, est remise à huitaine.

Bulletin de la bourse de Bruxelles.

30 *décembre*. — Quoique les affaires soient des plus restreintes en valeurs de spéculation, la physionomie du marché est bonne et fait présager une certain amélioration pour le commencement de anvier.

L'emprunt français est demandé à 86-72 1/2; les Métalliques font 61 3/16 à 61 1/4.

Le comptant paraît moins lourd ; les obligations et actions de chemin de fer sont un peu plus recherchées : les Anvers-Rotterdam font 130.

La rente belge est néanmoins plus faible de 102-95 à 102-80.

Changes offerts.

Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, rue des Eperonniers, 9 à Bruxelles,— 14, rue Mazagran, à Paris,—se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Agence en douane.

— Estomac, nerfs, foie, poitrine, guéris sans médecine par la douce Revalenta Du Barry, 12, rue de l'Empereur, Bruxelles. Fr. 2-25, 4, 7.

— Les magasins de châles et soieries de MM. FRANS DOIZE et Ce resteront ouverts le jour de l'an jusqu'à 4 heures.

—Velours noir pr robes à fr. 1-75, Marché-au-Bois 8.

— Fabque de **Waterproof**, 7 et 8, pl. Ste-Gudule.

BANQUE NATIONALE.

AVIS.

Le conseil d'administration de la Banque Nationale rappelle à MM. les actionnaires que le 1er versement de 100 fr., appelé le 1er janvier en vertu de l'art. 7 des statuts, devra être effectué du 1er au 31 janvier, à la Banque, à Bruxelles, ou dans ses agences, de dix heures du matin à une heure de relevée.

Bruxelles, le 31 décembre 1872.

Le secrétaire, JOS. DUPONT. — Le gouverneur, EUG. PRÉVINAIRE.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 29 décembre.

Tout ce que je recueille sur les impressions laissées hier par la séance d'entrevue de la sous-commission et de M. Thiers semble attester qu'on s'est séparé satisfait l'un de l'autre. Je crois savoir du moins de façon positive qu'à l'Elysée on se félicite du résultat. M. Thiers a causé de diverses questions, entre autres, de la loi électorale, et les membres eux-mêmes de la majorité de la commission n'ont pu refuser des expressions de satisfaction qui, à ce qu'il paraît toutefois, eussent été plus explicites et plus assurées si, au lieu de simples paroles, ç'eût été un projet de loi développé dans le même sens par l'illustre homme d'Etat; mais une causerie n'est jamais qu'une causerie. Cependant, le farouche M. Batbie lui-même n'a pas dissimulé en sortant que la conciliation lui semblait forcée.

En définitive, il n'est question entre M. Thiers et la commission d'aucune des choses qui importent aux députés et au président de la république. Ces députés veulent le pouvoir et les moyens de se faire réélire. Pour le premier point, M. Thiers, en cédant l'accessoire, leur ôte tout droit et tout prétexte d'enlever le principal. Quant à la seconde prétention, les membres de la droite doivent commencer à comprendre qu'elle leur échappe et échappe à M. Thiers lui-même. En attendant, cependant, on ne se tiendra pas pour battu, on disputera, on ergotera non sans dommage pour la tranquillité du pays, non sans péril peut-être même, mais on n'arrivera à faire de tout cet incident qu'une bruyante impuissance.

C'est M. de Rémusat qui serait, dit-on, aux prochaines élections, le candidat de la république modérée pour la circonscription du département de la Seine. Ce serait un très-bon choix. M. le ministre des affaires étrangères est aujourd'hui un républicain très-résolu, un ami aussi ancien que déterminé de M. Thiers, et l'anathème dont il est l'objet en ce moment de la part des feuilles [illegible] cause de l'acceptation de la dé[illegible] [illegible]ss[illegible] de M. de Bourgoing, lui donne [illegible] tous les gens de bon sens une juste popularité. Il ne faudrait pas croire pourtant que le succès de cette candidature soit certain. Le gouvernement a depuis quelque temps tant penché à droite (peut-être lui était-il difficile de faire autrement) que l'on commence à séparer un peu sa cause de celle de la république, et que le succès du candidat radical serait encore, dans cette hypothèse, assez possible. (Le nom de M. Edouard Lockroy est prononcé). Mais un candidat d'une nuance plus conservatrice que M. de Remusat n'aurait, dans tous les cas, aucune chance.

M. de Gramont continue à vouloir entretenir de lui le public. On ne conçoit pas cette triste obstination de gens qui n'ont d'autre ressource, ne pouvant se faire pardonner, que de se faire oublier, à venir rappeler le souvenir des maux qu'ils ont causés. Il résulte, de l'aveu même de M. de Gramont, que l'Autriche a toujours déconseillé la guerre et qu'elle n'a paru vouloir s'y engager, à son grand regret, une fois la chose faite, que pour ne pas trop laisser se déplacer l'équilibre européen. Cela n'excuse en rien le gouvernement, dont la politique louche et conspiratrice avait semé partout la défiance depuis le commencement du règne et rendu nécessaire de s'armer contre un héritier des traditions de Napoléon Ier, sans son génie, et qui s'est engagé dans cette aventure dynastique, sans être sûr même de son allié. Cela excuse encore moins la profonde incapacité du ministre qui ne pouvait ignorer, quand il a consenti à lancer son audacieux défi du 6 juillet, que la Russie paralyserait absolument l'Autriche, celle-ci dût-elle se résoudre à marcher.

M. de Gramont, du reste, dont la conduite est jugée de la façon la plus sévère dans le monde diplomatique, ne veut, dit-on, communiquer que les copies des dépêches, non les originaux, et ne peut même aller jusqu'au bout dans la voie plus qu'audacieuse où il s'est engagé. Du reste, il ne peut être admis immédiatement à déposer de nouveau devant le comte Daru, président de la commission d'enquête sur le 4 septembre, et complétement absorbé par les plus douloureuses préoccupations. On sait que le comte Daru craint que son fils n'ait été victime du naufrage de l'*Adami*, et, naturellement, tant qu'il ne sera pas rassuré à ce sujet, les séances de cette commission ne pourront être reprises.

On sait que M. Thiers, en sortant de l'ambassade d'Angleterre, a fait une chute sur le perron, mais il ne paraît pas qu'elle ait eu la moindre gravité, bien qu'il ne manque pas de gens disposés à donner plus de portée à l'accident.

L'administration préfectorale est toujours impitoyable pour les maires qui se permettent de témoigner leur sympathie au président de la république. Dans le Gers, le maire de Bousac, M. Gay, atteint une première fois, vient d'être définitivement suspendu pour deux mois pour avoir persisté dans ces sentiments.

On ne parviendra pas cependant à déterminer le pays à reporter sur la droite de l'Assemblée la confiance qu'il veut maintenir à l'illustre homme d'Etat, et ce n'est pas seulement en France que ces sympathies exclusives et tenaces se manifestent. A San Francisco, le 1er décembre, le bruit s'était répandu que M. Thiers avait été renversé et que le maréchal Mac-Mahon lui avait succédé. Il y avait eu dans la colonie française unanimité de douleur et explosion d'indignation contre la droite. Je n'ai pas besoin de dire le soulagement qui s'en est suivi quand on a su que la nouvelle était fausse.

Un conflit, qui n'est pas sans quelque gravité, se produit en ce moment à Lyon. Des membres du conseil général ont voulu assister aux séances de la commission départementale; le préfet leur en a contesté formellement le droit, et il paraît qu'il y a eu un véritable conflit qui ne semble pas devoir s'apaiser et qui devra être tranché par voie régulière.

Les évasions continuent au fort du Haô, près de Bordeaux; il y en a eu encore deux hier; ce qui tient à ce qu'il n'y a que neuf gardiens pour 450 détenus.

Si la descendance directe de Napoléon III menaçait de s'éteindre, il paraît que celle de Napoléon Ier n'a point encore disparu. Le *Montanian*, de Virginia-City, parle d'un Français vivant en ermite dans une grotte à Daylight-Gulch, près Virginia, et qui se dit fils naturel de Napoléon Ier. Il se nomme Louis Schon, et est né le 2 avril 1810 d'une jeune Autrichienne, après la bataille d'Essling. Cette jeune fille, étant venue à Paris pendant sa grossesse, eut une entrevue avec l'Empereur, qui l'aurait fait transporter en Angleterre, où elle se retira et resta avec son enfant jusqu'en 1832, époque de sa mort. Ce vieux Français aurait, dit-il, des papiers attestant la vérité de ses assertions. Schon a émigré au Canada, puis est revenu dans le Montana. Sa ressemblance avec Napoléon est, affirme-t-on, remarquable.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'attache pas à ce cancan autrement d'importance; seulement, je crois que l'individu dont il s'agit a des chances tout aussi sérieuses au trône que le fils du prétendant de Chislehurst.

Il y a décidément des conversions dans le parti conservateur; voici un rédacteur bien connu du *Constitutionnel*, M. Léouzon Leduc, qui publie une brochure intitulée : *M. Thiers et les partis monarchiques*, qui, tout en restant sur le terrain vague du parti conservateur, n'hésite pas à se prononcer en faveur du président de la république.

(*Autre correspondance.*)

Paris, 29 décembre.

La réunion de la première sous-commission, tenue hier à quatre heures chez M. le duc de Broglie, n'a pas amené la moindre entente entre les sept membres.

Il semblerait qu'ils sont divisés en trois groupes.

Les pointus représentés par M. le duc de Broglie, Batbie et Lucien Brun.

Les modérés sont MM. de Larcy et Grivart.

Les *thiéristes*, qui sont MM. Max Richard et Delacour.

Dès l'ouverture de la séance la discussion s'est engagée entre tous les membres sur les idées émises dans la séance du matin par M. le président de la république et qui n'ont été que le développement du programme exposé dans son Message du 13 novembre, dans son discours à la Chambre le 29 et dans celui prononcé devant la commission des Trente le 16 décembre.

Les membres de la commission, à ce qu'on m'assure, n'ont pas pu s'entendre sur un seul point; les *modérés* sont indécis et n'ont pas cru devoir se prononcer définitivement hier ni dans un sens ni dans l'autre ; ils auraient été les auteurs d'une demande d'ajournement qui a été favorablement accueillie, d'autant plus que les membres de la sous-commission ne devant pas revoir M. Thiers avant son retour à Versailles et n'étant pas d'accord, ce renvoi n'est pas préjudiciable.

Les essais de conciliation ne me paraissent pas devoir aboutir ; on perdra beaucoup de temps, et finalement c'est devant la Chambre que le débat sera porté.

La sous-commission se réunira donc le dimanche 5 janvier, à deux heures, chez M. le duc de Broglie.

On annonce l'arrivée de M. de Bourgoing. Cependant M. le président de la république et M. le ministre des affaires étrangères n'avaient ce matin reçu encore aucun avis.

Quant à M. de Corcelles, il est probable qu'il a beaucoup de chances pour être nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Père; mais il faut au moins attendre le retour de M. de Bourgoing pour pourvoir à son remplacement.

Je vous signalais, il y a quelques jours, une visite faite par M. Nigra à M. le président de la république, elle n'avait pas seulement pour but de témoigner la reconnaissance de Victor-Emmanuel pour l'attention qu'avait eue M. Thiers de faire prendre chaque jour de ses nouvelles, mais elle se rattachait à la démission prévue de M. de Bourgoing.

Je puis vous donner des renseignements très-précis sur la ligne de conduite que tiendra le gouvernement dans cette affaire, elle a été développée hier par M. le président de la république, et sans avoir la prétention d'en rapporter les paroles textuelles, j'en garantis le sens précis.

M. le président de la république est depuis quelques jours assailli de questions au sujet de la démission de M. de Bourgoing. Les uns viennent le solliciter de nommer promptement un ambassadeur auprès du Saint-Père et de lui assurer sur le ministre auprès du roi d'Italie cette supériorité, qui, disent-ils, est due à celui qui représente la France auprès du chef de la catholicité.

Les autres prient M. Thiers de ne pas pourvoir au remplacement de M. de Bourgoing, prétendant que l'occasion est excellente pour supprimer l'ambassade. Les journaux cléricaux et bonapartistes soufflent le feu, et au lieu de dire, ce qui est vrai, que M. Thiers veut tenir la balance égale entre le Saint-Père et le roi d'Italie, ils montrent le gouvernement disposé à dépouiller l'ambassade près du Vatican au profit de celle du Quirinal.

On parle déjà d'une interpellation qui serait adressée au gouvernement au sujet de la démission de M. de Bourgoing, c'est pourquoi M. Thiers disait hier :

« J'ai bien de la peine à contenir les impatiences qui se montrent de deux côtés opposés, mais je suis parfaitement décidé à tenir la balance égale et je ne faiblirai pas devant les devoirs que m'impose ma qualité de chef du gouvernement de la France et de catholique.

» Je suis un des hommes qui ont le moins contribué à faire l'unité de l'Italie, ce n'est un mystère pour personne.

» L'Italie n'est pas mon œuvre, j'ai combattu cette unité alors que l'empire, suivant moi, faisait la folie de la créer; j'étais alors un simple représentant du pays, je déplorais la politique d'alors qui abandonnait celle qui avait toujours convenu à mon pays.

» L'unité de l'Italie existe, il y a une Italie qui es une grande puissance, je ne l'ai pas faite; mais arrivant à avoir la charge de gouverner mon pays, je me suis trouvé en présence de l'Italie grande et forte, comme en face d'une Russie, d'une Angleterre, d'une Prusse, d'une Autriche.

» Puis-je traiter l'une différemment que les autres au point de vue des relations diplomatiques?

» Assurément non! L'Italie est dans les meilleurs termes avec toutes les puissances ; elle est choyée par quelques-unes d'entre elles, et l'Autriche, qui a été dépouillée de deux belles provinces, qui a vu les siens chassés de trois duchés, a les meilleures relations avec elle.

» Je comprends les devoirs que j'ai envers le chef de l'Eglise catholique, je sais ce que la France doit au chef suprême de la catholicité.

» J'ai excité les murmures de l'Italie lorsque mon gouvernement a convoqué à un congrès scientifique un homme distingué qui depuis plusieurs années en faisait partie; je n'aurais pas été *chercher* le père Secchi, mais je ne pouvais *pas l'exclure* d'une commission où ses lumières lui assignaient une place.

» Je suis fermement résolu à ne pas compromettre la politique de la France, je n'imiterai pas cette politique qui nous avait isolés en Europe ; aujourd'hui la France a les sympathies des nations, je cherche à les augmenter; je défendrai l'indépendance du Saint-Père comme chef de l'Eglise ; la vraie politique de la France veut :

1° De bons rapports avec l'Italie ;

2° Le respect des intérêts du chef de l'Eglise.

» Je crois ne pas manquer à la tâche que je me suis imposée ; je maintiendrai la frégate que j'ai envoyée dans les eaux de Civita-Vecchia, quoique l'Autriche, le Portugal et les autres puissances catholiques n'en aient pas, mais je crois qu'il est du devoir du gouvernement français d'offrir au Saint-Père l'hospitalité s'il le désire et s'il le croit nécessaire à son indépendance.

» La France est la cause de l'unité de l'Italie qui a amené la perte du pouvoir temporel, c'est pourquoi elle doit plus que toute autre nation des égards au Souverain-Pontife.

» Mais le vaisseau que j'ai cru devoir mettre à la disposition de l'ambassade près du Saint-Siége ne doit pas être une menace vis-à-vis du gouvernement du roi d'Italie; il y est en ami, pour être mis à la disposition du Saint-Père s'il y a lieu ; ses officiers, représentant la marine française, doivent présenter leurs hommages au roi d'Italie à l'occasion du premier de l'an; sans cela leur absence pourrait être considérée comme une injure. »

M. Thiers attend l'interpellation, il sait très-bien que les cléricaux ne cherchent qu'une occasion pour attaquer M. de Rémusat, comme ils l'ont déjà fait il y a environ trois semaines à propos du dîner donné en l'honneur de M. Renan. Je puis vous annoncer que M. Thiers prendra part à la discussion de cette question qui, suivant lui, n'est pas ministérielle, mais gouvernementale.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Versailles, 29 décembre.

L'opinion publique n'est préoccupée aujourd'hui que de l'entrevue qu'a eue la sous-commission avec M. le président de la république. « La conversation a été fort courtoise, on s'est séparé dans les dispositions les plus conciliantes, on espère arriver à une entente; » c'est là le refrain répété par tous les journaux qui touchent de près ou de loin à la présidence; ces clichés, reproduits déjà depuis plusieurs jours, ont bien plus le don d'agacer le public que de le rassurer, car après avoir prêté à la sous-commission des paroles pleines de « conciliation, » on ajoute : « Aucune décision n'a été prise ; » dès lors, on se demande sur quel terrain cette prétendue entente a pu s'établir; et, si j'en crois des renseignements qu'on me donne, les travaux souterrains et secrets de cette sous-commission ne seraient pas plus avancés aujourd'hui qu'hier.

M. Thiers a émis hier quelques idées, tout en ne voulant trancher aucune question ; les commissaires ont répondu par quelques banalités bienveillantes, et finalement tout est resté en suspens.

Comme le dit un journal en mesure d'être bien renseigné, « les membres de la commission ne sont » pas d'accord entre eux sur les concessions qu'ils » veulent faire. » En effet, si je suis bien informé, trois membres de cette sous-commission seraient très-résolus à n'admettre aucune concession, deux seraient hésitants, et enfin deux autres seraient décidés à soutenir les projets de M. Thiers. Ce qui ressort jusqu'à présent le plus clairement de toutes les négociations engagées entre la sous-commission et le président de la république, c'est que la question n'a pas fait un pas, et que la commission des Trente, qui avait voulu nommer deux sous-commissions pour activer ses travaux, n'a réussi qu'à retarder la solution des projets dont elle est saisie.

Quant aux dispositions du gouvernement, je peux vous affirmer qu'elles sont toujours les mêmes, et que M. Thiers est décidé à ne pas abandonner une ligne de son Message. On me dit que le Président n'aurait pas voulu avoir de nouvel entretien avec la sous-commission avant sa rentrée à Versailles, afin de consulter ses collègues sur l'attitude qu'il devra prendre devant la commission.

Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur le 4 septembre, M. Thiers a déclaré que le gouvernement impérial « *avait fait surgir la cause première de la guerre en refusant* (sic), *dans un intérêt dynastique, la candidature du duc de Montpensier* » au trône d'Espagne, et que le général Prim, pour se venger de ce refus, de ce *veto* (*textuel*), suscita la candidature du prince Hohenzollern.

M. Mercier de Lostende, ancien ambassadeur de France à Madrid, vient d'adresser, à ce sujet, la protestation qu'on va lire à M. Saint-Marc-Girardin, président de la commission d'enquête :

Paris, 28 décembre.

Monsieur le président,

Je lis dans la déposition de M. le président de la république devant la commission d'enquête du 4 septembre le passage suivant :

« Il y avait beaucoup d'humeur à Madrid contre le gouvernement français, lequel avait mis le veto sur la famille d'Orléans, qui était le plus naturellement située pour remplacer la reine Isabelle. Le général Prim, se voyant privé par les Bonaparte d'un choix qui lui eût été si commode, s'en vengea en leur suscitant dans la Péninsule une candidature allemande. Tout le monde s'était demandé à cette époque pourquoi le général Prim repoussait le choix si facile du duc de Montpensier, et le motif vrai, c'était l'interdiction prononcée à Paris par le chef de la dynastie impériale.

« Ainsi nous avons dû à la maison Bonaparte non-seulement une guerre désastreuse, mais nous lui avons dû aussi le motif de cette guerre, car en refusant pour un intérêt dynastique la candidature Montpensier, elle faisait surgir, sans s'en douter, la candidature Hohenzollern. »

M. Thiers a été évidemment induit en erreur par des rapports passionnés. J'ai eu l'honneur d'exercer pendant six ans les fonctions d'ambassadeur de France en Espagne. J'ai été directement mêlé à tous les faits qu'apprécie M. le président de la république, et j'affirme que le principe du gouvernement de l'Empereur dans la Péninsule a toujours été celui de la non-intervention dans les affaires intérieures du pays. Les instructions diplomatiques et confidentielles que j'ai reçues soit du ministère des affaires étrangères, soit de l'Empereur lui-même, ne permettent aucune contradiction sur ce point capital. En effet, en ce qui concerne la candidature du duc de Montpensier, l'Empereur daignait m'écrire la lettre suivante :

« Mon cher M. Mercier,

» Je vous ai fait part, l'autre jour de mes premières impressions. Mais en réfléchissant à toutes les difficultés que rencontrera un gouvernement qui succédera à celui de la Reine, je pense qu'il faut se borner à dire bien haut que mon gouvernement, issu du suffrage universel, reconnaîtra avec empressement tout gouvernement qui sera le résultat de l'élection populaire. En répétant ce thème sur tous les tons, sans avoir l'air de faire des réserves pour la combinaison Montpensier, on témoigne un grand respect de la souveraineté populaire et on ne froisse aucunement le sentiment national.

» Si maintenant la chance favorisait le duc de Montpensier, je crois qu'il rencontrerait tant de difficultés qu'il ne resterait pas longtemps. Je vous remercie de votre correspondance et vous assure de mon amitié.

» Biarritz, 3 octobre 1868.

» NAPOLÉON. »

M. le marquis de Lavalette, dans sa dépêche que je reproduis également ici, me donnait, le 16 février 1869, des instructions qui confirment l'attitude de neutralité prise par Sa Majesté :

« Paris, 16 février 1869.

» Mon cher ambassadeur,

» Vos dernières dépêches présentent la situation comme devenant de plus en plus difficile autour de vous et font prévoir le succès d'une candidature que tous les hommes placés à la tête des affaires semblaient avoir complétement écartée. Si cette combinaison triomphait, nous pourrions, il est vrai, l'accepter sans difficulté, car nous avons déclaré, dès le début, que nous ne voulions en rien nous immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne. Mais il ne pourrait nous convenir de paraître l'approuver, et votre présence à Madrid serait certainement embarrassante pour vous comme pour nous dans un pareil moment.

» L'Empereur désire donc que vous évitiez de vous trouver dans une semblable position, et je suis chargé par Sa Majesté de vous inviter à chercher dans vos affaires privées un prétexte plausible pour vous rendre à Paris avant que l'éventualité dont il s'agit puisse se réaliser.

» Je ne saurais d'ailleurs vous indiquer l'instant précis où vous pourriez quitter Madrid ; je dois en laisser le choix à votre propre appréciation, mais vous devez vous y préparer dès à présent, en prenant soin d'expliquer votre départ de manière à ce qu'on ne puisse lui attribuer aucun motif politique.

» Sa Majesté attache beaucoup d'intérêt à ce que ses ordres, à cet égard, soient bien compris, et j'en recommande l'exécution à toute votre prudence.

» Agréez, mon cher ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

» LA VALETTE. »

Par la lecture de ces documents, vous verrez, monsieur le président, que, loin de faire des efforts pour empêcher l'avénement du duc de Montpensier, le gouvernement impérial en envisageait l'éventualité et m'indiquait la ligne de conduite qu'elle paraissait comporter.

Plus tard, la candidature du duc de Montpensier ayant été définitivement écartée par le gouvernement espagnol et le nom du duc de Gênes mis en avant, je recevais du prince de la Tour d'Auvergne une lettre confidentielle non moins catégorique que celle de son prédécesseur, et dont voici le texte :

« Mon cher ambassadeur, deux mots seulement pour vous remercier de vos lettres particulières et pour vous dire que l'Empereur, à qui j'ai cru devoir soumettre celle du 6, me charge de vous répéter qu'il est prêt, ainsi qu'il l'a toujours déclaré, à reconnaître le souverain qui serait légalement élu au trône d'Espagne, et que la candidature du duc de Gênes ne peut qu'avoir toutes ses sympathies. En hâte, mille amitiés.

» LA TOUR D'AUVERGNE. »

« *P. S.* Cela ne change rien et ne doit rien changer à l'attitude de réserve bienveillante que vous avez si sagement adoptée. »

Ces documents, dont j'aurai l'honneur, monsieur le président, de mettre les originaux à votre disposition, si vous le désirez, rétablissent la vérité historique sur une question qu'il est de l'intérêt de la France de ne pas laisser obscurcir.

Il est donc absolument démontré que la candidature du prince de Hohenzollern n'a pas eu pour cause une prétendue opposition faite par le gouvernement français au choix du duc de Montpensier.

Au reste, monsieur le président de la république pourra, en consultant les archives du ministère des affaires étrangères, se convaincre de l'inexactitude de ses premières impressions. Il trouvera, notamment, dans l'unique dépêche que j'ai adressée à M. Jules Favre, le résumé de la politique impériale dans la Péninsule et l'opinion qu'elle m'inspirait sur la conduite à tenir vis-à-vis du cabinet de Madrid par le gouvernement de la défense nationale.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très-haute considération.

MERCIER DE LOSTENDE.

P.-S. — Je ne crois pas devoir exposer, M. le président, ce que je sais des circonstances qui ont précédé et suivi la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, mais je suis prêt à fournir à la commission tous les renseignements qu'elle désirerait à ce sujet, et qui sont de nature à faire revenir M. le président de la république sur ses appréciations.

La *Correspondance de Paris* publie la lettre suivante, qui a été adressée par M. de Gramont à M. le comte Daru, président de la commission d'enquête parlementaire :

« Paris, le 28 décembre 1872.

» Monsieur le président,

» J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'ai écrite le 9 décembre, et dans laquelle j'opposais mes souvenirs aux déclarations de M. Thiers dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire.

» Cette lettre, publiée dans les journaux, y soulève, depuis quelques jours, une polémique d'une grande violence.

» Pour ma part, j'ai quelque peine à m'expliquer la passion qui envahit cette discussion. Ne dirait-on pas qu'il y va de l'intérêt de la France d'établir qu'en 1870, l'Autriche ne lui était pas sympathique? Ou bien, faut-il arriver à cette conclusion qu'en France les questions de parti ont seules le privilége de passionner les citoyens?

» On me rendra du moins cette justice que ce n'est pas moi qui ai provoqué ce débat. Pendant plus de deux ans, j'ai gardé le silence, laissant toute la liberté du champ à ceux qui voulaient m'attaquer.

» Il a fallu, pour me faire parler, que la déposition de M. Thiers vît le jour, et qu'elle livrât au public des affirmations capables de l'induire en erreur.

» Cette intervention inusitée du chef de l'Etat a créé une situation nouvelle et exceptionnelle dont je décline la responsabilité, et qui m'a imposé de nouveaux devoirs.

» Qu'ai-je fait alors? J'ai fait venir mes papiers, que je ne garde jamais à mon domicile, et j'y ai cherché la vérité pour l'opposer aux déclarations inexactes.

» Partisan de la réserve, comme j'en ai donné la preuve à la commission d'enquête, me résignant à regret et contraint de sortir de celle que je m'étais imposée jusqu'à ce jour, malgré de bien vives et de bien respectables sollicitations, j'ai dit ce que je croyais suffisant pour convaincre.

» J'ai réussi dans une grande proportion; j'en ai la preuve dans les témoignages qui affluent de toutes parts et me sont aussi précieux qu'honorables.

» Mais, d'un autre côté, je vois des esprits sérieux, animés du désir sincère et loyal de trouver la vérité et de la dégager, quelle qu'elle soit, de cette multitude d'affirmations qui se croisent; je les vois, dis-je, réclamer avec instance une démonstration plus complète et plus positive.

» Puisqu'il le faut, j'y consens ; mais alors c'est à vous, monsieur le président, dont j'ai pu apprécier, dans les séances de la commission d'enquête parlementaire, l'esprit indépendant et impartial, c'est à vous que j'adresse une explication complémentaire que j'avais réservée. Du moment que j'ajoute quelque chose à ma déposition, ce que j'ajoute appartient de droit à la commission d'enquête nationale, et je ne puis choisir pour le lui faire parvenir de meilleur intermédiaire qu'un de ses honorables présidents, qui possède toute la confiance et qui la mérite à juste titre.

» Je ne veux ni discuter, ni faire de polémique ; je me borne à exposer des faits.

» Je n'ai jamais prétendu que le cabinet de Vienne ait vu avec plaisir éclater la guerre de 1870, encore moins ai-je pu dire qu'il nous y avait encouragé. Bien au contraire, je suis convaincu que cette guerre l'a surpris péniblement.

» Je n'ai jamais parlé de nos relations avec l'Autriche avant la guerre, et vous remarquerez que, sur cette question, mon silence est absolu. Il le sera aussi longtemps que je le jugerai convenable.

» Mais j'affirme que le cabinet de Vienne nous avait promis son concours pour la guerre de 1870, et j'oppose cette affirmation, accompagnée de preuves à l'appui, aux déclarations contraires que M. Thiers place dans sa déposition, soit qu'elles émanent de lui directement, soit qu'elles émanent d'autres personnages qu'il a mis en scène.

» Voici les faits :

» Le 23 juillet 1870, c'est-à-dire bien après la déclaration de guerre, M. l'ambassadeur d'Autriche vint me voir au ministère des affaires étrangères et me remit *deux* dépêches de son gouvernement, portant toutes les deux la date du 20 juillet, en me priant d'en prendre connaissance, et me les laissant pour en prendre copie.

» L'une de ces dépêches, faite pour être publiée, et qui l'a été depuis, posait en principe la neutralité de l'Autriche, mettant un soin particulier à bien établir par des réserves et des précédents, que cette neutralité n'empêcherait pas les armements qui pourraient paraître utiles au point de vue de la sûreté de l'empire.

» Cette neutralité, qui était proclamée d'accord avec nous, et dont nous avions le secret, ne devait pas nous inquiéter. Mais pour prévenir tout malentendu, il y avait, comme je viens de le dire, une autre dépêche très-complète et très-explicite qui était écrite le même jour, qui me fut remise en même temps et laissée de même par M. l'ambassadeur d'Autriche pour en prendre copie.

» Je ne suis pas le seul qui ait reçu la communication du 23 juillet 1870, et qui ait la copie des deux dépêches qui en faisaient l'objet.

» Cette communication fut faite à Saint-Cloud et à d'autres membres du gouvernement.

» Or, c'est de l'une de ces dépêches du 20 juillet 1870 qui nous ont été remises par M. l'ambassadeur d'Autriche, signée par M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche ; c'est de l'une de ces dépêches, de celle qu'on n'a pas jugé à propos de publier, que, laissant de côté d'autres parties dont la divulgation ne me paraît pas opportune ni justifiée, c'est, dis-je, de cette dépêche que j'ai extrait le passage suivant :

« Veuillez donc *répéter* à Sa Majesté et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

» Voilà donc ce que M. le prince de Metternich était chargé de *répéter* à l'Empereur et à ses ministres. Puisqu'il recevait l'ordre de le répéter, cela indique qu'il l'avait déjà dit. et, en effet, fidèle à ses instructions, il ne tenait pas un autre langage.

» J'ajouterai enfin que les assurances de concours envoyées le 20 juillet, remises et répétées le 23, avaient été également directement confirmées le 21 par M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

» On pourra discuter des journées entières sur les causes de la guerre, on ne parviendra jamais à effacer le caractère officiel de ces communications, ni à empêcher qu'elles aient été faites

» Et maintenant, je le demande à tout honnête homme, est-il vrai, oui ou non, que l'Autriche nous avait promis son concours pour la guerre de 1870?

» Veuillez agréer, M. le président, l'assurance de ma haute considération.

» Signé : LE DUC DE GRAMONT. »

On vient de terminer, à l'imprimerie nationale, l'impression de la liste des 380,000 noms des Alsaciens et Lorrains qui ont opté pour la nationalité française.

Aux termes des traités, le gouvernement français doit délivrer à l'Allemagne cette liste à la fin de ce mois de décembre.

Pendant près de trois mois, cent vingt-cinq compositeurs ont été employés à ce grand travail, qui s'est tiré sur sept presses à la fois.

L'ensemble forme un volume de 13,136 pages. (*Patrie.*)

— On lit dans le *National* du 29 :

« En pénétrant, avant hier soir, dans son cabinet de travail attenant à sa chambre à coucher, M. P..., entrepreneur, trouva son secrétaire forcé à l'aide de crochets, que le voleur avait oubliés sur un meuble. Une somme de 5,000 fr. avait disparu d'un tiroir, où il avait déposé la veille une somme plus importante et un sac en toile, contenant des obligations du Crédit foncier.

» Le vol aurait donc pu être plus considérable. Le contenu du tiroir n'avait pu échapper au voleur, et M. P... se réjouissait presque d'en être quitte à si bon marché quand, ayant appelé son domestique, il constata que, malgré l'heure avancée de la nuit, il n'était pas encore rentré depuis son dîner. Comme lui seul avait pu pénétrer dans son cabinet, M. P... en conclut que son domestique s'était enfui en emportant la somme disparue.

» Hier matin, M. P... se leva très-inquiet, et, comme il allait sortir, on lui apprit que Cordaneau, son domestique, était rentré de bon matin dans sa chambre. On avait observé qu'il était très-pâle et qu'il portait des vêtements neufs.

» Une demi-heure après, M. P... faisait enfoncer la porte de la chambre de Cordaneau qu'on trouvait pendu contre un placard. La mort remontait à une heure seulement. Une lettre adressée à M. P.., que ce malheureux avait déposée sur son lit, expliquait sa conduite. Cordaneau voulait épouser une jeune fille dont le père ne voulait consentir à leur union que s'il possédait une somme de 10,000 fr., qui devait servir à acheter un fonds de commerce. C'est pour se procurer cette somme qu'il s'était emparé des 5,000 fr. pour tenter le jeu. Son intention était de remettre la somme dans le tiroir de M. P... s'il avait gagné, mais s'il avait perdu, il ne lui restait plus que le suicide. »

— On lit dans la *France du Nord :*

« Sur un mandat d'amener, lancé par le procureur de la république d'Arras, le nommé X..., frère de la doctrine chrétienne dans une ville de notre voisinage, a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville jeudi dernier. Le nommé X... est inculpé d'attentats aux mœurs commis sur des enfants de la classe qu'il dirigeait. »

— Voici encore, dit l'*Opinion nationale* du 29, un individu qui s'est fait périr pour une drôlesse.

Le sieur Prosper D..., apprêteur de drap, rue des Partants (20e arrondissement), a été trouvé pendu à l'aide d'une corde neuve derrière la porte de sa chambre à coucher.

Il avait laissé un écrit ainsi conçu :

« Je meurs pour une coquine de femme qui m'a fait perdre ma position et m'a abandonné après m'avoir complétement ruiné. »

— La manie du suicide par amour qui sévit actuellement à Paris semble vouloir gagner la province.

Les journaux d'Amiens nous apportent le récit d'un fait à l'appui qui vient de se passer dans une commune du département de la Somme, Beauvoir-Rivière :

Un adolescent de seize ans à peine, après une conduite débordée avec une jeune fille de son âge, qui en porte le fruit, redoutant la colère de ses parents, se tira un coup de pistolet, mais dans les jambes, ne voulant que les effrayer et les attendrir.

Les conséquences ne seront peut-être pas cependant ce qu'il espérait, car l'amputation sera peut-être nécessaire, et l'on peut en prévoir les suites.

Nous conseillons à cet amoureux précoce de prendre au moins un brevet pour l'idée originale qu'il a eue; jusqu'à présent personne n'avait encore songé, quelque bizarres que puissent être les effets du ricochet, à se loger, pour se faire sauter la cervelle, une balle dans le mollet. (*Echo de la Frontière.*)

— Une tentative de meurtre a eu lieu, le 22, à Toulouse, dans les circonstances suivantes :

M. Timbal, receveur de l'octroi municipal à la barrière de Muret, avait à se plaindre depuis quelque temps des irrégularités ou des négligences de service de l'un des préposés placés sous ses ordres, le sieur Baptiste Servant. Celui-ci mérita, dimanche encore, les reproches de son chef ; il y répondit par quelques paroles vives et pleines de menaces qui ne devaient être que trop tôt suivies d'effet.

S'emparant du revolver dont sont armés depuis quelque temps tous les employés d'octroi, Servant en tira un coup à bout portant à M. Timbal, qui tomba frappé d'une balle dans le dos.

Son meurtrier prit aussitôt la fuite.

Servant a été arrêté quelque temps après.

La blessure de M. Timbal est très-grave ; la balle n'a pas encore été extraite.

— On lit dans l'*Avenir national* du 29 :

« Il vient de mourir dernièrement, à Rouen, une femme dont l'existence fut à la fois si étrange et si accidentée qu'elle vaut la peine d'être racontée.

» En 1810, elle avait été trouvée en maillot dans une des rues d'Evreux par un banquier de cette ville qui revenait de soirée. Cet excellent homme rapporta son intéressante trouvaille à sa femme, bonne personne s'il en fût, et le poupon fut élevé avec tous les soins imaginables. Une éducation brillante lui fut donnée, et lorsqu'à 16 ans Albertine sortit de pension, c'était une merveille de gentillesse et de savoir.

» Elle faisait l'admiration de tout le pays, et sa mystérieuse naissance ajoutait encore aux charmes de sa personne. Aussi les pretendants accouraient-ils de toutes parts. Albertine cepen-

Ayuntamiento de Madrid

dant répondait par une fin de non-recevoir à toutes les offres qui lui étaient faites, même les plus flatteuses. Le bon tuteur, intrigué de tous ces refus, flaira une amourette et, pendant son absence, ouvrit les coffrets d'Albertine. Il y trouva des lettres incendiaires qu'écrivait à sa pupille un jeune clerc de notaire du pays, nommé Xavier, qu'il protégeait depuis longtemps et qui était admis chez lui comme l'enfant de la maison.

» Le tuteur essaya de prouver à sa jolie pupille que Xavier n'était pas le parti qu'il lui fallait, et que ses qualités de toutes sortes la désignaient à un rang plus élevé.

» Albertine se laissa si peu persuader, qu'elle écrivit sur le champ à Xavier que son tuteur ne consentirait jamais à leur mariage, et qu'il n'y avait plus qu'un parti à prendre, celui de fuir.

» Un plan d'évasion fut aussitôt imaginé, et tout fut exécuté comme il avait été convenu. Nos deux amants partirent pour le Havre et prirent un bateau qui devait les conduire à Londres.

» Xavier devait se mettre professeur de français, et Albertine professeur de musique.

» Leur bonheur fut de courte durée, et de si beaux rêves devaient s'évanouir à la fin même de leur voyage.

» En débarquant à Londres, Xavier fit un faux pas sur la passerelle qui conduisait du pont du bateau au quai, et disparut sous les flots. On se précipita à son secours, mais ce ne fut qu'au bout d'une heure seulement que le cadavre du malheureux amant pût être retrouvé.

» Albertine, dont on conçoit le violent désespoir, voulait aller retrouver dans l'autre monde celui qui l'avait si brusquement quittée, et plus d'une fois elle essaya de se jeter à l'eau. Mais un pasteur protestant, qui avait fait la traversée sur le même bateau qu'elle, réussit à la calmer et la dissuada d'attenter à ses jours. Il recueillit chez lui Albertine, se fit mettre au courant de sa situation et entra aussitôt en relations avec son tuteur.

» Le brave banquier, au moins aussi désolé qu'Albertine du malheur qu'il avait causé, accourut par le premier bateau et ramena l'enfant prodigue à Evreux.

» Albertine fut atteinte à son arrivée d'une fièvre cérébrale qui menaça de l'enlever, mais les soins tout paternels dont elle fut l'objet la ramenèrent à la vie.

» Elle allait être à jamais rétablie, lorsqu'une lettre anonyme lui apprit que celui auquel elle s'était donnée, son Xavier adoré, n'était autre que son frère.

» La raison d'Albertine, déjà si cruellement ébranlée par son récent malheur, ne put résister à un pareil coup, et elle devint folle. On dut l'enfermer dans une maison de santé et l'y garder pendant près de douze ans.

» Elle en sortit enfin, non pas guérie, mais du moins calmée; elle semblait avoir perdu le souvenir de tout ce qui lui était arrivé, et sa folie consistait à s'isoler de tout le monde; elle ne répondait pas aux questions qui lui étaient posées et ne voulut souffrir auprès d'elle aucune autre personne que sa nourrice.

» En 1850, son tuteur mourut en lui laissant une fortune suffisante, et la nourrice, qui était des environs de Rouen et que rien ne retenait plus à Evreux, vint établir la malade dans un des principaux quartiers de Rouen.

» C'est là que la pauvre folle vécut, et c'est là qu'elle est morte.

» Elle ne voyait personne et restait toute la journée enfermée dans sa chambre, sans oser même se mettre à sa fenêtre.

» Elle n'a été malade qu'une fois pendant les vingt-deux ans qu'elle a demeuré à Rouen, et l'on a eu toutes les peines du monde pour lui faire voir un médecin.

» Une particularité à noter : quand elle consentait à parler, le mot de Xavier revenait à chaque instant sur ses lèvres et lui servait à désigner tous les objets qu'elle désirait.

» Sa bonne nous a dit qu'à ses derniers moments elle a murmuré ces mots : « Pourvu que je le revoie! »

» Dans le quartier, on ne la connaissait que sous le nom de « la paralytique, » et nul ne soupçonnait les drames intimes de cette douloureuse existence. »

— Plusieurs journaux ont raconté la disparition d'un magistrat du tribunal de Nantua : voici ce que nous lisons à ce sujet dans *le Progrès de l'Ain* :

« Un ancien notaire de Bourg, M. de La Fontaine, qui était récemment président du tribunal civil de Nantua (Ain), est parti pour Lyon il y a trois semaines, y est resté deux jours à l'hôtel de l'Europe, l'a quitté un soir en disant qu'il allait en Bresse, et depuis ce temps on ne l'a plus revu.

» Lors de la découverte faite ces jours-ci d'un cadavre dans les fossés d'un fort des Brotteaux, on soupçonna que c'était le sien, mais on a reconnu que l'on se trompait. M. de La Fontaine a les cheveux noirs et ceux du cadavre étaient d'un blond ardent.

» On se perd en conjectures : M. de La Fontaine a-t-il été assassiné, ou bien a-t-il mis fin volontairement à ses jours? On sait que, par suite d'un soufflet donné à un ancien procureur impérial à Nantua, M. M..., il avait été amené à donner sa démission de président du tribunal de cette dernière ville et qu'il avait un procès à ce sujet devant la cour de Montbrison.

» Nous aimons mieux faire une conjecture moins dramatique et croire que M. de La Fontaine s'est décidé pour faire trêve à ses ennuis de président à faire incognito un voyage d'agrément. »

— On lit dans le *Courrier de Narbonne* :

« Dimanche dernier, le sieur Vic, propriétaire du domaine du Bavillon, situé dans la commune de Bages, était occupé à dîner tranquillement en compagnie de sa femme et d'un domestique, lorsqu'il entendit un coup violent retentir à sa porte; instantanément cinq hommes armés d'énormes coutelas et masqués se précipitent sur lui, sur sa femme et sur le domestique, et couteau sur la gorge somment Vic d'avoir à leur donner de l'argent.

» Pendant que Vic se débattait, on lia le domestique et la femme. Vic fut sommé d'avoir à donner tout ce qu'il possédait.

» Les voleurs montèrent dans son cabinet, enfoncèrent, avec des ciseaux à tailler la vigne, les tiroirs, et prirent six ou sept cents francs qui s'y trouvaient. Puis ils firent monter Vic, sa femme et son domestique dans l'appartement qu'ils venaient de dévaliser, les y enfermèrent, en déclarant qu'ils allaient souper.

» Les trois infortunés attendirent de longues heures et ne sortirent de leurs appartements que lorsqu'ils comprirent que les voleurs avaient déguerpi.

» Au point du jour, Vic sortit et aperçut des gendarmes à qui il raconta son malheur.

» La justice se transporta immédiatement sur les lieux.

» Il résulte de la déposition de Mme Vic, que l'un des voleurs s'était blessé grièvement lui-même avec son couteau en tombant. On a pu suivre sa marche pendant deux kilomètres aux traces de sang répandu sur la route.

» On nous assure que trois arrestations ont été opérées en ville. »

— La cour d'appel d'Aix, en vertu d'une loi spéciale, a seule le privilége de connaître des crimes commis dans les échelles du Levant sur des sujets français. Dans les affaires de cette nature, la première chambre et la chambre de police correctionnelle se réunissent pour juger en haut criminel.

Un procès de cette nature est venu devant cette juridiction et a occupé les audiences de jeudi et de vendredi, sous la présidence de M. le premier président Rigaud.

Il s'agissait d'un assassinat, dit le *Mémorial d'Aix*, commis à Tunis sur un agent du consulat français, Ben-Rabal-Kel-Kari, par un Tunisien, Achmet-ben-Nassur, à l'instigation de Mohamed-ben-Akkas-ben-Abid, Algérien, sujet français.

Un esclave nègre était venu prévenir, au consulat français, qu'ayant entendu des bruits peu rassurants dans la chambre de l'agent du consulat, il avait fermé la porte en dehors. La police s'étant transportée sur les lieux, trouva le cadavre de ce dernier qui avait été assassiné par strangulation, et Achmed-ben Nassur enfermé dans la même pièce. Une information eut lieu contre lui.

Il a comparu avec son complice devant la cour d'appel d'Aix, défendu par Me Mistral. La défense du complice Mohamed-ben-Akkas était soutenue par Me Guillibert.

La victime a laissé six enfants qui se sont portés partie civile et dont la cause a été soutenue par Me Lucien Pons.

Le rapport de l'affaire a été présenté par M. le conseiller Frémy et l'accusation soutenue par M. l'avocat général Desjardins.

Les débats ont été fort intéressants et se sont prolongés pendant deux jours.

Vendredi au soir, la cour a rendu son arrêt, par lequel Achmed-ben-Nassur a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, et a prononcé l'aquittement de son complice. 30,000 fr. de dommages-intérêts ont été accordés à la partie civile.

—On lit dans *le Sémaphore* de Marseille du 25 :

« M. Coquand, conseiller municipal, condamné récemment, comme on sait, à quinze jours de prison, s'est constitué prisonnier, dimanche dernier, à la maison d'arrêt de Saint-Pierre.

» Nous apprenons, au dernier moment, que M. le président de la république, sur la demande de M. Guinot, maire de Marseille, a fait remise à M. Coquand du reste de sa peine.

» M. Coquand est sorti hier de la maison d'arrêt. »

— CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus du mardi 17 au lundi 23 décembre de 3,444 déposants, dont 518 nouveaux, 163,234 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 1,412 déposants, dont 783 soldés, 282,241 fr. 18 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de f. 47,080-80.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 28 décembre.

L'article d'hier de la *Correspondance provinciale*, sur la retraite du prince de Bismarck comme président du conseil, n'a guère ajouté de données nouvelles aux versions des correspondances officieuses, en ce qui concerne du moins les motifs du changement. Personne ne doute que les mesures qui viennent d'être prises n'aient eu, en dernier lieu, la pleine approbation du prince de Bismarck. A ce point de vue on n'a même pas été étonné d'apprendre que le prince de Bismarck lui-même aurait engagé le général de Roon à retirer sa démission.

Mais cela n'empêche pas que le chancelier pourrait d'abord avoir en vue une autre combinaison qui n'a pu se réaliser, du moins immédiatement. Il aurait préféré alors laisser les choses en l'état, sauf à reprendre le projet primitif dans un moment plus propice, d'autant plus que les inconvénients de l'organisation actuelle seront sans doute démontrés par plus d'une crise ultérieure.

La *Correspondance provinciale* a, du reste, confirmé que le prince de Bismarck sera toujours l'âme du cabinet et continuera d'exercer une influence prépondérante sur les affaires de Prusse. C'était prévu.

On annonce de toute part que le général de Roon, comme ministre de la guerre, recevra bientôt un *ad latus* qu'on suppose devoir être le général de Stiehle.

On dit que le général de Roon, s'il est encore aux affaires pendant la prochaine session du Parlement, y présentera un projet de loi concernant l'organisation de l'armée allemande. Les journaux qui donnent la nouvelle invoquent à cet effet l'article 61 de la Constitution de l'empire; mais peut-être fait-on confusion. L'article 61 prévoit une loi militaire fédérale, c'est-à-dire une espèce de code militaire devant réunir les lois, règlements et ordonnances sur la matière.

Une loi d'organisation, au contraire, aurait pour but de régler la formation de l'armée, l'effectif des troupes sous les drapeaux, la durée du service militaire, les congés, etc. On comprend que ceci touche à plusieurs égards au droit du Parlement de voter le budget militaire, et il reste à savoir si une loi dans ces termes pourra déjà être soumise au prochain Parlement.

Le crédit militaire accordé au gouvernement pour trois ans va expirer l'année prochaine. Les journaux officieux avaient souvent donné à entendre que les 125 thalers accordés par tête de soldat ne suffisaient plus aux nécessités de la situation et qu'une augmentation serait demandée à l'expiration du crédit.

La *Gazette de Spener* annonce à son tour, ce soir, que les conférences des ministres allemands sur l'organisation militaire, bien qu'elles n'aient pas encore amené une entente sur quelques points et notamment sur une cour de cassation uniforme, ont cependant produit des résultats importants qui vont servir de base à un projet de loi à préparer au ministère de la justice de Prusse, avec adjonction de commissaires de plusieurs Etats allemands. Ce projet de loi sera alors soumis à une conférence ultérieure des ministres allemands. C'est exactement ce que je vous avais annoncé il y a plusieurs jours, et dès la clôture de la dernière conférence.

La présence du prédicateur vieux-catholique, M. Michelis, à Lippstadt a provoqué dans cette petite ville d'assez graves désordres.

M. Michelis avait été appelé à donner, le 22 du mois, quelques conférences à l'hôtel Kœppelmann et de nombreuses invitations avaient été faites à cet effet. Des groupes hostiles s'étaient attroupés entre temps devant la maison qu'habitait le professeur, et leur attitude devint si menaçante que M. Michelis, en se rendant au lieu des conférences avec un ami, dut se faire accompagner d'une escouade d'agents de police. Ceux-ci furent impuissants à le protéger contre les manifestations de la foule. Il y avait là un millier d'individus sifflant, vociférant et lançant des pierres dont quelques-unes atteignirent M. Michelis à la tête. Devant l'hôtel, la fureur de la multitude fanatisée ne connut plus de bornes et la vie du conférencier fut un instant sérieusement en danger. Un escadron de hussards de la garnison, immédiatement requis, fit, après les sommations préalables, une charge à l'arme blanche qui dispersa les émeutiers, non sans effusion de sang. Un grand nombre de blessés ont été transportés à l'hôpital. Un gendarme a reçu des coups de couteau, un agent de police a eu la tête fracassée. Quatre des principaux meneurs ont été arrêtés. Le propriétaire de l'hôtel Kœppelmann, craignant pour la sûreté de son établissement, a réclamé l'intervention de la force publique.

La conférence, qui avait été indéfiniment ajournée, a eu lieu néanmoins, sans le moindre désordre, le dimanche suivant, devant un auditoire nombreux accouru des environs. Le professeur Michelis a discuté le dogme nouveau et ses conséquences religieuses et civiles. Dans l'église catholique, où le dimanche précédent M. Michelis avait été traité d'Antéchrist, le prédicateur a demandé ce jour-là pour lui les prières des fidèles.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

On peut se faire une idée de la diminution qu'un grand mouvement dans le sens de la température amènerait, dans les bénéfices de certain commerce, en lisant l'extrait d'un rapport de M. Lewis au conseil de la ville d'Edimbourg, sur le nombre des personnes que la police a vues entrer en un seul jour dans les cabarets de « bière forte. »

La boutique de « bière forte » est un cabaret où le public peut s'enivrer moyennant cinq sous.

Deux sous de « bière forte » et trois petits verres de spiritueux suffisent pour réduire un ivrogne déterminé à un état de complet abrutissement. Il est entré dans un des établissements de ce genre, un dimanche du mois de juillet dernier, de 8 heures du matin à 11 heures du soir, 1,511 hommes et 769 femmes; le compte rendu ne dit pas comment ils en sont sortis. Si le propriétaire de ce cabaret gagne seulement un sou sur chaque individu, il fait un bénéfice de 4 liv. st. 15 sh. par jour, 118 fr. 55 c. par jour, et de plus de 37,000 fr. par an.

NOUVELLES D'AUTRICHE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Vienne, 23 décembre.

Si l'on en croyait la *Gazeta Narodowa*, le ministère n'aurait, dans ses conférences avec les députés polonais, fait à ces derniers aucune concession portant sur le principe même des élections directes. Il se serait borné à leur exprimer son désir de tenir compte des vœux de la Gallicie relativement à la formation des circonscriptions et des groupes électoraux.

A ces ouvertures le club polonais aurait, suivant le *Czas*, fait la réponse que voici :

« Vu la teneur des statuts et de la dernière Adresse de la Diète le club ne saurait voir dans les élections directes autre chose qu'un acte de violence qu'il peut bien subir, mais non agréer.

« Peu importe le mode de répartition du nombre des députés en Gallicie; de toute manière ce sera l'élément polonais qui prédominera dans ce pays, puisqu'il est l'élément civilisateur. Cela est démontré par l'insuccès des tentatives faites en 1861 pour affaiblir cet élément.

» Les députés polonais ne s'effraient pas non plus de la menace qu'on pourrait favoriser l'élément ruthène. Le gouvernement se gardera de recourir à une pareille tactique, non par sympathie pour les Polonais, mais dans l'intérêt de l'Etat et de la dynastie; car aucun ministère autrichien ne peut vouloir faire de la Gallicie une nouvelle Vénétie, qui deviendrait la proie, non d'un petit Piémont, mais du grand Czar. Du reste, les Polonais s'entendront avec les Ruthènes. »

Au surplus, le club aurait rappelé au gouvernement cisleithan ses promesses concernant la Gallicie, et il aurait déclaré nettement que si l'on n'avait d'autre offre à faire à la représentation gallicienne que celle des élections directes, toute entente entre les deux parties était absolument impossible.

Pas d'élections directes, ajoute le *Czas*, on ne les acceptera à aucun prix. Il ne peut plus y avoir de doute que sur la politique à suivre, c'est-à-dire sur la question de savoir s'il vaut mieux voter ou protester contre la réforme électorale, ou s'abstenir de voter et déposer les mandats législatifs, ou bien encore sortir *in corpore* du Reichsrath. Ces deux dernières alternatives sont celles que, de l'avis du *Czas*, il convient le plus d'apprécier consciencieusement.

Le *Czas* affirme, lui aussi, que les négociations du ministère avec les Polonais ont pour base l'application du suffrage direct à la Gallicie, « mais *ce n'était pas le dernier mot du cabinet Auersperg*, le gouvernement prenant pour point de départ de son action le discours du trône du 28 décembre 1871, dans lequel la question gallicienne occupait une place si importante. »

La conclusion à tirer de ce *mais* est évidemment celle-ci : jusqu'ici on ne s'est point engagé à ne pas étendre les élections directes à la Gallicie, mais on a laissé comprendre qu'on pourrait se décider à faire des sacrifices si les Galliciens se montraient sages. Que les Polonais se lancent au contraire dans les aventures d'une politique d'opposition à outrance, et non-seulement on ne leur fera pas de sacrifices, mais on leur prouvera même aussitôt, par l'application des élections directes à leur province, qu'ils ne sont pas seuls à habiter la Gallicie et que, à côté d'eux, une nombreuse population est loin d'être hostile à la réforme électorale.

M. le duc de Gramont a la prétention de surprendre de temps en temps le public européen par des quasi-révélations. La dernière révélation de cet ancien ministre des affaires étrangères, on dirait mieux peut-être des affaires étranges de Louis-Napoléon, n'a pas laissé de produire ici une assez vive sensation.

Notre presse est convaincue que M. de Gramont invente, pour le besoin de sa réhabilitation et de celle de l'ex-Empereur, quand il affirme que peu avant la la guerre M. de Beust déclarait ceci : « L'Autriche regarde la cause de la France comme la sienne et elle contribuera autant que possible au succès des armes françaises. » Mais la gravité de semblables assertions n'échappe pas pour cela à nos journaux; ils savent que le nombre des crédules s'appelle légion et que les bonapartistes ne manqueront pas d'exploiter largement cette circonstance.

Voilà pourquoi la *Nouvelle Presse libre* démontre que le gouvernement impérial de France ne pouvait s'abuser sur les dispositions de l'Autriche-Hongrie, et que rien n'excuse la criminelle légèreté avec laquelle a été entreprise la campagne napoléonienne de 1870.

Cet organe politique mentionne les faits suivants :

« A deux reprises, M. le comte de Beust a repoussé de la manière la plus positive la proposition d'une alliance offensive et défensive qui lui avait été faite d'abord par le duc de Gramont et, plus tard, par le prince de la Tour-d'Auvergne.

» Dans une lettre écrite à M. Drouin de Lhuys, le prince de la Tour-d'Auvergne, qui avait succédé à M. de Gramont à l'ambassade de Vienne, écrivait textuellement que la France ne pourrait jamais, dans une guerre avec la Prusse, compter sur l'appui de l'Autriche-Hongrie. »

Peut-être le départ de M. de Beust de Londres pour Vienne se rattache-t-il à l'incident diplomatique dont je viens de parler.

Le comte George Andrassy de Csikszent-Kiraly et Krasna Horka, grand échanson du roi de Hongrie, est mort hier, à l'âge de 76 ans. La dépouille du défunt a été transportée au caveau de la famille à Krasna Horka.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le bureau de la conférence internationale antiesclavagiste vient d'envoyer l'adresse suivante à M. Zorilla, président du conseil des ministres :

« Monsieur le président,

» Nous, soussignés, membres du bureau et de la conférence internationale antiesclavagiste, réunie à Paris en 1867, auxquels aujourd'hui d'autres amis de l'humanité viennent s'associer pour prêter leur concours à l'œuvre de l'abolition de l'esclavage, voyons avec douleur que cette institution criminelle existe toujours dans les îles de Cuba et de Porto-Rico.

» Lorsque, en 1868, le gouvernement provisoire déclara le droit du peuple espagnol à la liberté politique, nous eûmes un instant l'espoir qu'il reconnaîtrait en même temps le droit encore plus sacré des esclaves des colonies espagnoles à la liberté personnelle, et que, suivant le noble exemple du gouvernement provisoire de France en 1848, l'émancipation immédiate et absolue serait décrétée.

» Cette espérance ne fut pas réalisée. Toutefois, nous ne nous attendions pas à ce que la nouvelle Constitution adoptée par les Cortès en 1869 ignorât complétement l'existence de l'esclavage, et que le gouvernement s'opposât constamment aux efforts du parti abolitionniste pour que justice fût faite à la population esclave des Antilles espagnoles.

» Cependant, la grande majorité des Porto-Ricains réclament l'émancipation immédiate. Il y a également dans Cuba, un parti très-considérable en faveur de l'abolition absolue de l'esclavage, sans compter les insurgés qui l'ont décrétée. Le peuple espagnol aussi demande, depuis au moins cinq ans, de la manière la plus énergique, que son gouvernement abolisse l'esclavage.

» Le gouvernement espagnol lui-même a reconnu la nécessité de trancher cette grande question de l'émancipation des esclaves; malgré cela, il a déclaré, tout récemment encore, qu'il ne l'aborderait pas avant que l'insurrection de Cuba ne fût entièrement vaincue. Mais en admettant que cette déclaration ait pour le gouvernement quelque peu de force à l'égard de Cuba, elle ne peut s'appliquer à Porto-Rico, car cette dernière île n'est pas en insurrection, l'autorité de la métropole y est reconnue et respectée, et les colons ont aux Cortès des représentants pour y défendre leurs intérêts.

» Ce n'est pas à nous d'indiquer les résultats probables d'une décision aussi opposée à la raison et à la justice qu'à une sage politique. Nous venons donc, nous, simples amis de l'humanité, demander au gouvernement de décréter l'émancipation immédiate comme un acte de justice qui est dû à la population esclave de ces deux îles.

» Non-seulement, l'humanité, la religion et une sage politique réclament de l'Espagne cet acte de justice, mais encore la gloire et l'honneur de la nation y sont engagés.

» L'Espagne est la dernière nation chrétienne dont l'écusson soit souillé par les emblèmes de l'esclavage. Effacer cette tache, n'est-il pas digne d'un grand et d'un suprême effort? L'homme d'Etat qui l'accomplira acquerra pour lui une renommée impérissable et pour son pays une gloire qui ne s'effacera jamais.

» A vous, M. le président, d'entreprendre cette tâche et de l'achever.

» Nous avons l'honneur, M. le président, de vous saluer très-respectueusement,

» Guizot; Ch. Martin; Ed. Laboulaye; G Monod; Broglie; Ed. de Pressensé; Julius-J.-A. Wolbers (Utrecht), président pour la Hollande; Joseph Cooper (Londres); L.-A. Chamerovzow, secrétaire général de la conférence.

» Paris, le 17 décembre 1872. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

MARSEILLE, *dimanche*, 29 *décembre*.

On annonce de Rome, en date du 29, que M. de Bourgoing est parti hier.

On parle de la probabilité du rappel de M Fournier.

On assure que les officiers de *l'Orénoque* ont reçu l'ordre de s'abstenir de visites politiques le jour de l'an.

M. Briot, commandant de *l'Orénoque*, a été promu capitaine de vaisseau.

Les ministres de Russie, d'Espagne et de Guatemala ont été reçus au Vatican, à l'occasion de la fête patronale du Pape.

Le Pape lira aujourd'hui le décret de canonisation de Benoît Labre.

PARIS, *lundi*, 30 *décembre*.

Le bruit du rappel de M. Fournier, ministre de France, à Rome, est formellemellement démenti; le choix du successeur de M. de Bourgoing n'est pas encore arrêté.

PARIS, *lundi*, 30 *décembre*.

L'Union dit que M. de Corcelles avant d'accepter le nouveau poste a demandé télégraphiquement au cardinal Antonelli s'il serait bien reçu; le cardinal lui a fait une réponse affirmative.

M de Corcelles a voulu néanmoins, avant son acceptation définitive, entendre l'expression des sentiments et des désirs du Pape lui-même; il est parti pour Rome vendredi.

PARIS, *lundi*, 30 *décembre*.

La Liberté dit que M. de Corcelles est allé à Rome avec mission de déclarer au Pape que la retraite de M. de Bourgoing n'est pas le fait du gouvernement, lequel n'entend nullement modifier sa politique relativement au Pape et à l'Italie.

Angleterre.

LIVERPOOL, *lundi*, 30 *décembre*.

Le steamer *Spain* est arrivé.

Europe centrale

BERLIN, *lundi*, 30 *décembre*.

La *Norddeutsche allgemeine Zeitung*, en parlant de l'indifférence que professent les journaux prussiens à l'égard des révélations du duc de Gramont, trouve la raison de cette indifférence dans la confiance qu'a l'Allemagne dans les sentiments amicaux qu'elle entretient avec l'Autriche-Hongrie d'aujourd'hui.

Après avoir fait l'apologie du comte de Beust dont les antécédents n'étaient pas un mystère et qui en qualité de ministre d'Autriche était en droit de s'élever contre l'Allemagne dès que les intérêts de l'Autriche semblaient lui dicter de le faire, la *Norddeutsche allgemeine Zeitung* dit :

» Passons sur les récriminations en question, qui du reste, n'ont qu'un intérêt historique, et abordons à l'ordre du jour en faveur duquel se manifeste un désir, partagé par les deux gouvernements et dicté à égale mesure par les intérêts des deux Empires voisins, à savoir de transformer, en une entente durable, l'entente cordiale qui existe actuellement entre l'Autriche et l'Allemagne. »

BERLIN, *lundi*, 30 *décembre*.

Il a été annoncé officiellement aux journaux de Posen et de Kœnigsberg qu'ils seront immédiatement saisis s'ils reproduisent les injures contenues dans la récente allocution du Pape, à l'égard de l'Allemagne et de son gouvernement.

BERLIN, *lundi*, 30 *décembre*.

La *Gazette de Spener* prévoyant à l'occasion des réceptions du Vatican le jour de l'an, la probabilité de sorties encore plus violentes que celles contenues dans la récente allocution du Pape exprime l'espoir, que le chargé d'affaires d'Allemagne, qui d'après ce qu'on assure, a été chargé d'assister à ces réceptions, recevra l'ordre de ne pas y prendre part en raison de ladite allocution.

COLOGNE, *lundi*, 30 *décembre*.

On mande de Rome, en date du 30, à la *Gazette de Cologne* que le secrétaire de légation, M. Stumm, a communiqué au cardinal Antonelli qu'il a reçu ordre de prendre un congé indéfini. M. Stumm part aujourd'hui pour Berlin.

Italie.

ROME, *dimanche*, 29 *décembre*.

Le ministre de Belgique, M. Vanloo, est arrivé.

La nouvelle qu'il serait question de détacher de la loi des corporations religieuses, les clauses concernant les maisons généralicés, pour en faire l'objet d'une loi spéciale, est controuvée.

ROME, *lundi*, 30 *décembre*.

Hier le Pape a reçu plusieurs nobles Romains. Répondant à l'Adresse qu'ils lui ont remise, le Pape a loué l'aristocratie d'être restée fidèle; il a dit que Jésus aime l'aristocratie ; et a voulu aussi naître noble.

L'aristocratie et le clergé sont deux appuis du trône; les trônes, qui sont soutenus par le bas peuple et par ceux qui vivent dans l'incrédulité, sont très-faibles; si les trônes les plus justes n'ont pas résisté au choc, comment pourront résister des trônes fondés sur l'injustice, le vol et la calomnie?

Le Pape a terminé en rappelant quelques faits des Saintes écritures et en engageant ses auditeurs à espérer en Dieu.

Le Pape a reçu dans la matinée le personnel des tribunaux et le collége des prélats. Répondant à l'Adresse qu'ils lui ont remise, le Saint-Père a rappelé l'histoire de Tobie qui se consolait en venant en aide à tous. Il a dit que lui aussi fait tout ce qui est possible pour venir en aide à tous.

ROME, *lundi*, 30 *décembre*.

Les *Italienische Nachrichten* annoncent que le chargé d'affaires d'Allemagne près le Pape, est parti dans la matinée; on croit qu'il ne sera pas remplacé pour le moment. Son départ ne serait pas étranger à l'attitude du Vatican envers l'Allemagne.

Russie.

ST-PÉTERSBOURG, *lundi*, 30 *décembre*.

Le bulletin publié à 3 heures de l'après-midi, dit que le grand-duc a dormi la nuit dernière pendant 6 heures.

Vers le matin la fièvre a diminué.

L'état général de S. A. I. est relativement satisfaisant.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *dimanche*, 29 *décembre*.

M. Boutwell a ordonné la vente en janvier de cinq millions de dollars en or et l'achat de bons pour cinq millions.

Bulletin des bourses.

PARIS, 30 *décembre*.—5 p. c. Empr. fr., 1872, 86-85. — 5 p. c. id. 1871, 84-55. — 3 p. c. Rente fr., 52-55. — Crédit mob. fran.. 410-00 — Crédit mob. esp., 495-00. — 5 p. c. italien, 67-65 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 55 65 — Société Générale, 573 00. — Ch. de fer autrich., 778-00 — Ottomans n uv., 324 00. — Ch. de fer lombards 425-00.— Id. hongrois, 000-00. —Id. Luxembourg, 000 00. —Nord Espagne, 000 0/0. —Transatlantiques, 000 0/0.—Espagne ext., 28 5/8. — 6 p. c. américains, 1882, 105 1/8. — Lots Paris, 1871, 249 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0.—Banque de France, 4,180. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 25-50 0/0. — Id. sur Amsterdam, 210 0/0 —Id. sur Hambourg, 185 1/4. — Id. sur Anvers, 0/0 prime. —Banque de Paris, 0,000.—Banq. franco-austro-hongr., 000.

PARIS, 30 *décembre*. — Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 97-00; id. à livrer, 4 premiers mois 1873, 98-00 : 4 mois d'été, 99-50 : 4 derniers mois, 101-00; huile de lin courant mois, 95-00; 4 premiers mois, 96-00; 4 mois d'été, 96-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 73-25; 4 premiers mois, 70-00; mars-avril, 69-75.

AMSTERDAM, 30 *décembre*.—Aut. rente pap. mai, 60 11/16. — Id argent, janv., 63 7/8 — Lots autr. (1860), 563 0/0. — Id. (1864), 155 0/0. — Lots hong., (1870), 000 0/0 — Consolidés turcs (1865), 52 1/16. —5/20 bons américains (1882), 97 3/4 — Espagne intér. 23 11/16. — Id. extér (1869), 27 15/16.— Pays-Bas, 2 1/2, 54 5/8. — Ottoman, 153 0/0. — Pérou, 76 3/8. — Portugais, 41 3/4. — Empr. franç. 1872, 79 1/4. — Lots turcs anciens, 84 3/4.—Id. nouveaux, 74 3/4.—Changes : Londres, 00-00 0/0; Paris, 56 7/8; Hambourg, 58 1/2; Francfort, 100 1/4.

AMSTERDAM, 30 *décembre*. — Froment, disponible, calme; seigle, dispon., sans chang.; seigle, mars, 199 1/2, dito mai, 000 0/0; huile de colza disp., 43 3/4; dito mai, 44 0/0; dito automne, 44 1/4; huile de lin disp., 38 0/0; dito automne, 39 0/0; dito print., 39 1/2; graine de colza disp., 000-00; dito automne, 000 0/0; dito avril, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

LONDRES, 30 *décembre*.— Consol. angl. 91 3/4 à 91 7/8. — 5/20 bons amér. 1882 91 1/4 à 91 1/2. — Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Erié, act. 50 5/8 à 50 7/8. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 54 1/2 à 54 5/8. — Id., 1869, 00 0/0 à 00 0/0. — Espagnol, 1869, 28 5/8 à 28 3/4. — 5 p. c. italien, 66 1/2 à 66 5/8. — Chem. de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. —Rotterdam-Anvers, 00 0/0 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 20 5/8 à 00 0/0. — Lombards, 00 0/0 à 00 0/0. — 5 p. c. français, 0 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 79 1/8 à 79 3/8.— Pérou, 00 0/0 à 00 0/0. — Change : sur Paris, 00-00; sur Hambourg, 000 0/0, sur Anvers, 00-00. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0.—Rente autr. argent, 66 1/4 à 00 0/0; id. papier, 61 1/8 à 61 1/4 — Empr. franç., 1872, 2 1/4 à 2 3/8. — Retiré à la Banque 52,000 liv. st.

LONDRES, 30 *décembre*. — Marché aux blés. — Les céréales sont calmes et stationnaires, aux prix du marché précédent.

Saxonka, 54 à 60; Kubanska, 47 à 48; Ghirka, 53 à 54 1/2; avoine, 21.

Quatre cargaisons sont arrivées et dix-huit cargaisons sont à vendre.

LIVERPOOL, 30 *décembre*. — *Cotons*. — Clôture : Marché ferme.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 15,000 b., dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 9,000 balles.

Le coton livrable est très-ferme.

BERLIN, 30 *décembre*.—Autr., rente papier, 61 1/4. —Id., argent, 64 7/8.— Lots autr., 1860, 94 0/0.—Id., 1864, 91 5/8. — Créd. mob. aut., 201 1/4 —Chem. de fer aut., 204 0/0. — Id. Lombard, 112 0/0. — Turcs, 1865, 51 7/8. — 5 p. c. Italiens, 64 5/8. — 5/20 bons amér., 1882, 96 1/4. — Actions Banq. centr. anvers., 114 1/4. — Change : sur Amsterdam, 138 7/8; sur Paris, 79 1/4; sur Londres, 6-20 1/4; sur Belgique, 79 0/0; sur Vienne, 90 1/8; sur Saint-Pétersbourg, 89 0/0.

BERLIN, 30 *décembre*. — Seigle, décemb., 57 1/2; avril-mai, 56 0/0 — Froment, déc., 82 1/2; avril-mai, 81 3/4 — Huile de colza, déc., 22 2/3; avril-mai, 23 19/24; sept.-oct., 1873, 24 1/4.

FRANCFORT, 30 *décembre*.—Ch. de fer Lombards, 198 3/4 — Autriche, rente argent, janvier, 65 0/0, — Id., papier, mai, 00 0/0 — Lots autrichien (1860), 94 0/0. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 353 0/0. — Ch. de fer autric., 357 0/0. — Lots hongrois (1870), 000 0/0.— 5/20 bons américains (1882) 95 7/8 — Change sur Londres, 117 15/16.— Id. sur Paris, 92 9/16. — Id. sur Amsterdam, 98 0/0. —Id. sur Vienne, 106 1/8 — Id. sur Hamb., 86 3/8. — 5 p. c. français 1872, 86 1/4. — Banque bruxelloise, 117 0/0. — Actions. Banq. centr. anvers., 000 0/0. — Banque franco-austro-hongroise, 000 0/0 à 000 0/0.

VIENNE, 30 *décembre*.— Rente papier mai, 66-50. —Dito, arg., janv., 70-90. — Lots autr. (1854), 95-50. — Id. (1858) 189-50.—Id. (1860), 102-00. —Id. (1864), 141-50.— Crédit mob. autr., 337-00. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Czern., 000 00. — Act. Banq. Nation., 966-00.—Lots hongr. (1870), 100 00. — Chem. de fer autr. 333-00.—Id. du Nord, 216-00 — Lomb. nouv., 186-00 — Banque anglo-autr., 309 50.— Chemin de fer Theis, 241-00. — Changes Londres, 108 80, Hambourg, 80 00; Paris, 42-60 — Napoléon d'or, 8-70 0/0 — Argent, 108-50.

MADRID, 28 *décembre*. - Intérieur, 25-40 — Extérieur, 30-10.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ULENSPIEGEL, de M. CHARLES DE COSTER.

Troisième édition.

Ulenspiegel n'est pas un type fort ancien. Il appartient à la Renaissance. Il sort, comme Panurge, de ce bouillonnement d'exubérance physique et de gausserie populacière, qui jaillit des bas fonds sociaux comme un irrésistible éclat de rire, et secoua le vieux monde, ébranla les vieilles idoles.

Les savants datent la Renaissance d'un lot de parchemins qui, venus de Constantinople, auraient tout à coup révélé le beau antique aux fortes têtes de l'univers occidental. Ils oublient d'expliquer pourquoi la force créatrice de ces parchemins avait attendu, pour se faire connaître, qu'on l'eût transportée dans un milieu nouveau. Comment le bas empire n'avait-il jamais ressenti la commotion électrique de cette étincelle sacrée, dont on dit qu'elle eut à peine besoin de toucher le monde occidental, pour le renouveler de haut en bas?

La vérité est que notre vieux monde à nous était en pleine fermentation et se révolutionnait de lui-même, lorsqu'on apporta d'Orient ces formules antiques, qui ne firent que s'adapter en partie à des besoins déjà nés, en passe de trouver leur propre et complète expression. Ne voit-on pas, au contraire, quelle différence, quelle opposition profonde existe entre les délicatesses nerveuses, les élégances suprêmes de l'antiquité, et cet esprit propre à la Renaissance qui se répand comme les gros bouillons d'un sang noir et opaque? C'est du cœur populaire que ce sang jaillit, de ce cœur blessé depuis le moyen âge. De là le tour violent et sarcastique, l'énergie licencieuse de l'esprit nouveau.

Cet esprit est méchant au fond, qu'on ne l'oublie pas. Une grosse gaîté physique couvre tout; la « farce » est la forme spontanée des idées nouvelles, mais les bonnes niches vont jusqu'à la férocité. Il faut avoir énormément souffert, et sans espérance, pour rire de cette façon. Comment comparer cela à la fine ironie, au charme léger des anciens, qui jusque dans leurs extrêmes violences gardent cette sobriété, indice d'une âme maîtresse d'elle-même, dont la sérénité n'a jamais quitté les sphères élevées et calmes de la vie? Quand on parle de la Renaissance, on repose sa pensée trop exclusivement sur ces artistes, qui, familiers des cours, ont pu cultiver les raffinements antiques par conformité de mœurs et par conséquent de goûts. Mais pour nous les grandes et véritables originalités des temps ne sont pas là. Raphaël et l'Arioste sont de merveilleuses fleurs de serres aristocratiques. Pétrarque, Boccace, Pulci sont factices dans les larmes comme dans le rire; ils respirent cet air rare, élevé, jusqu'où ne monte pas la grande vie commune et la grande nature. Machiavel a l'ironie noire d'un esprit dont l'aile s'est blessée aux réalités de fer de l'époque, mais Machiavel est une âme isolée qui se repaît d'elle-même, et pousse, comme l'aigle, d'effrayants cris de douleur dans des sphères inaccessibles.

Pour retrouver la végétation puissante et la riche floraison venue en pleine terre, il faut descendre jusqu'à Cervantès, jusqu'à Rabelais, et descendre n'est pas s'abaisser. Là l'époque s'incarne. Certes, elle se retrouve même dans les esprits qui la dédaignent ou qui cherchent à s'en abstraire; nul ne se dégage de son temps. Mais dans Rabelais surtout la grande vie de la Renaissance bat par pulsations régulières et puissantes, comme le sang d'un peuple entre dans les veines d'un géant plus grand que Pantagruel. Et parmi les figures populaires auxquelles Rabelais attacha son nom, nulle plus vraie, mieux enfoncée jusqu'aux aisselles dans le grand courant de l'époque, participant de plus près à ces agitations, à ces fluctuations profondes qui seules expliquent la marche des peuples ou la direction des causes, nulle plus riche, plus nouvelle que Panurge. Ulenspiegel est le frère flamand de Panurge.

Comment Ulenspiegel, ce type si franc, si net, sorti des entrailles mêmes du peuple, avait-il pu parvenir jusqu'au milieu de ce siècle, sans tenter aucun grand esprit littéraire? La moitié de notre époque est faite d'exhumations; il n'est vieille légende à laquelle l'art n'ait voulu rendre une seconde jeunesse, si bien que nos grandes littératures ont plutôt l'air de vastes nécropoles, et que, depuis bientôt cent ans, nous semblons n'avoir eu d'autres préoccupations que de faire au passé d'immenses funérailles. Ulenspiegel seul restait négligé. Pourquoi? C'est que pour restituer ce type étrange et le faire accepter, il fallait d'abord dans les esprits une rénovation presque aussi complète que celle même d'où la figure originale était sortie. Comme avant la Renaissance trônaient la figure émaciée, macérée, la réduction humaine jusqu'à l'immobile squelette, ainsi nos romantiques n'avaient d'enthousiasme que pour la ligne allongée, mélancolique, vaguement penchée comme un point d'interrogation dans le vide. La face enluminée et rougeaude d'Ulenspiegel eût fait disparate au milieu de tous ces masques enfarinés, presque autant que parmi les délicates ou nobles physionomies grecques et romaines des dix-huitième et dix-septième siècles. Ulenspiegel eût servi tout au plus de repoussoir, comme Thersite ou Triboulet. Il fallait que le réalisme fût né, que le « populaire » fût entré en scène pour remettre en honneur le tempérament sanguin, la riche et plantureuse matière, crevant de séve et de gourme.

Et dans la Flandre spécialement pour qu'Ulenspiegel se retrouvât, il fallait que le peuple ressuscitât lui-même. Imaginez le pauvre Tiel, il y a cent ans, ou deux cents ans encore, essayant d'ouvrir l'œil. Comme il fût rentré vite dans la tombe! Quel lugubre écho son gros rire eût éveillé! L'Anglais a l'humour, le Français l'esprit, le Flamand la jovialité; l'Anglais a la bile, le Français les nerfs, le Flamand le sang. Maintenant que la joue flamande se reprend à fleurir, Ulenspiegel est revenu.

M. Charles de Coster nous l'a ramené.

C'était une entreprise fort hasardeuse que d'oser en plein dix neuvième siècle, comme on dit, au milieu de ce siècle si étriqué, plein de convention malgré son réalisme, amener au grand jour de la haute littérature ce bohême, ce vagabond d'Ulenspiegel, sorti, lui de l'écume populaire, « comme autrefois Vénus de l'écume des flots. » Se rappelle-t-on dans la *Legende des siècles*, au livre de la Renaissance, ce satyre que Hercule jette tout à coup au milieu de l'Olympe et qui fait pouffer les dieux en attendant qu'il les épouvante, et que grandissant, grand de toute la nature qui est en lui, il s'écrie : « Je suis Pan, Jupiter à genoux! » Il en était ainsi d'Ulenspiegel. Dans cet aventurier omnivore, dans ce chevalier errant de la goinfrerie, tel que la tradition le donne, il fallait retrouver, reconstituer le peuple entier de Flandre avec ses vertus et avec ses vices; éclairer d'un rayon d'héroïsme cette trogne enluminée, sous les trivialités du bouffon chercher l'âme fière et profonde, et dans le héros entripaillé des cabarets borgnes, découvrir la ténacité froide du Flamand des guerres civiles. Voilà ce que M. de Coster a tenté et à quoi il a réussi Il a fait un poëme en prose qui, prenant Ulenspiegel au milieu de ses farces légendaires, agrandit successivement devant lui l'horizon, ajoute chaque jour une vertu à son insouciance, et fait lentement et naturellement entrer dans la gloire cet enfant débraillé des grands chemins. Ulenspiegel passe à travers toutes les professions, court toutes les aventures, émiette son cœur aux oiseaux de la route sans que rien semble devoir ternir la limpidité de ce miroir universel (*ulieden spiegel*), vraie et simple image de cette Renaissance si vaste, si impersonnelle, si ouverte de toutes parts à la nouvelle vie. Mais à mesure que son odyssée se déroule, des figures soucieuses et sinistres se lèvent à côté de lui; le grand éclat de rire de la Renaissance éveille dans l'écho de longues clameurs de soupirs et de sanglots; le vieux monde s'est redressé terrible, infernal; avec un bruit de chaînes, il s'élance à la rencontre du libre esprit, qui déjà s'envolait et qu'il faut remettre en cage. Hélas! la Renaissance succombe; elle ramasse ce qu'il lui reste de forces pour livrer au moins, dans une moitié de l'Europe, la bataille de la réforme; mais la lutte est devenue sombre, disputée, on ne sait plus qui gagne ou qui perd. La Renaissance c'était la liberté courant à la conquête de l'univers et en trois pas voulant renouveler le monde; la Réforme n'est plus qu'une guerre défensive; c'est une retraite sûre, un retranchement solide que l'esprit nouveau veut au moins garder, et qu'il obtient, mais à quel prix! Ulenspiegel, qui a espéré avec la Renaissance, combat avec la Réforme. C'est la grande originalité du poëme de M. de Coster d'avoir prolongé jusque dans les sévérités de l'histoire ce caractère dont la légende ne donnait que le côté fantaisiste et naïf.

La critique, elle aussi, devrait ici devenir plus sévère et serrer le sujet de plus près. Nous pourrions suivre Ulenspiegel, qui, accompagné de son ami Lamme Goedzak, a quitté Damme, le nid paternel, le berceau des premières amours, et parcourt le pays, éprouvant partout, aux événements sinistres du temps, son vaillant esprit et sa jeune audace. Son père est mort pour la foi nouvelle, sa mère succombe, la mère de sa fiancée, de l'adorable Nele, la perle du poëme, est folle; et dans le cerveau détraqué de cette malheureuse reviennent tous les épouvantements du moyen âge, comme le fantôme du passé qu'il faut vaincre. Ulenspiegel se redresse sous les douleurs, et, pour venger les siens, entre dans la bataille : figure vraie du peuple, qui indifférent au fond aux disputes philosophiques comme aux formules nouvelles, fraie cependant la route aux idées par instinct du vrai et par soif naturelle de justice. Tout ce large tableau de l'époque, où Ulenspiegel apparaît et disparaît sans cesse, est vrai de la vérité historique, peint d'une couleur exacte et vigoureuse, et comme il comprend les trois quarts du poëme, ce livre de M. de Coster est un véritable et sérieux tableau d'histoire. On voit respirer et vivre l'époque, dans ses hauts et dans ses bas, et la révolution religieuse, comme un feu qui court, éclaire d'une couleur saisissante les situations les plus vastes et déchire les replis les plus profonds des âmes. Pendant qu'Ulenspiegel et dans le peuple et jusque dans les plus obscurs réduits conduit l'esprit du lecteurs, là-haut comme un fantôme immobile, le sombre Philippe II domine le siècle, plus vivant, plus monstrueux, plus vrai en somme, dans ce roman, que dans vingt livres bourrés de détails historiques. M. de Coster, pour rendre l'impression plus vive encore, et identifier pour ainsi dire l'âme du lecteur avec le caractère de l'époque, a écrit son poëme dans le style même du temps, et c'est la langue de Rabelais rajeunie, qui sert de truchement aux sentiments et aux idées d'une époque, la plus haute en couleur qui fut jamais. Ainsi la Renaissance vit et respire dans toutes les parties du livre, et la Réforme elle-même s'agrandit en empruntant le souffle d'un esprit plus généreux et plus humain. C'est une heureuse inspiration, en mêlant le génie de la Renaissance aux guerres de la religion, de ne l'y avoir pas laissé se perdre et

Ayuntamiento de Madrid

s'absorber. Au contraire, Tiel à la fin s'en dégage et annonce une vie plus haute. Ainsi, le peuple flamand, pour n'avoir pas triomphé au seizième siècle, n'en est point mort, et s'éveille aujourd'hui au nom d'une liberté plus féconde et plus vraie que celle des formules religieuses.

V. A.

ÉTAT CIVIL DE BRUXELLES.

MARIAGES DU 28.—Frezier, cuisinier, rue de Spa, et Lehon, rue Pascale. — Vanderhulst, plafonneur, à Mont-Saint-Guibert, et Oger, journalière, rue du Poinçon. — Grosber, cabaretier, à Saint-Gilles, et Kleyer, servante, rue des Comédiens. — Pelgrims, employé, rue Middeleer, et Lanckaker, rue de la Serrure. — Leclercq, maçon, rue du Miroir, et Bourgeois, cabaretière, même rue. — Moens, magasinier, rue de la Chaufferette, et Winckler, id. — Grebeude, ébéniste, rue des Poiers, et Piersoel, polisseuse de bijoux, imp. Degreef. — Borremans, peintre, rue Cateir, et Uythelst, journalière, id. — Coopman, cuisinier, rue d'Une-Personne, et Reniers, cuisinière, rue du Lombard. — Goyens, tourneur, à Molenbeek-Saint-Jean, et Ghys, rue Chair-et-Pain.

DÉCÈS, *déclarations du* 28. — Smeeysters, 71 ans, veuve Niessen, boulevard du Midi. — Degensi, rentière, 55 ans, rue Christine. — Dardenne, 27 ans, rue de la Loi. — Devalck, 40 ans, épouse Hennet, rue des Cendres. — Deboom, batelier, 61 ans, époux Dierickx, rue Pachéco. — Huybens, 22 ans, épouse Van Ossel, id. — Viart, forgeron, 43 ans, id. — Peeters, 60 ans, épouse Theys, id. — Wanderborcht, sergent à la compagnie sédentaire, 51 ans, rue des Minimes. — Claes, tailleur, 40 ans, époux Debay, rue de Schaerbeek. — Sept enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

LOUVAIN, 30 *décembre*. — (Corresp. particulière de l'*Indépendance belge*.)

Froment, par 100 kilog., fr. 33-25, 32-25, 31-25; seigle, 19-00, 18-75; sarrasin 21-50, 00-00; avoine à fourrage 17-50 à 00-00; id. à brasser 18-00 à 00-00; orge 23-00; graine de colza 00-00; huile de colza, les 100 lit., 87-00; id. de lin, 82-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 30 *décembre*.

Cafés. — Marché animé et en hausse. On a vendu aujourd'hui 2,900 sacs Rio par navire *Tendenz*, à 46 cent. entrepôt par 1/2 kil.

Céréales. — Les froments n'ont été l'objet d'aucune demande et la situation accuse de la faiblesse. Les autres articles sont sans variation.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs secs.

N° 322.	94 Ceara s. s.b/fs et v/s av.,	14 3/4,	120.

Cuirs salés.

St. *Pascal.*	332 M.-V. mat. b/fs,	20/28,	84-50.
G. Cuneo.	330 B.-A. b/fs,	25/32,	92.
Henriette.	300 Urug. »	20/28,	90.
—	300 » »	25/32,	90.

Veaux secs.

N° 83.	963 M.-V., 7/8 k.,	fr.	160.

Laines. — Marché soutenu. On a vendu aujourd'hui 117 balles laine en suint de la Plata.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc.....	54 — à — —	54 50 à — —
Courant.....	53 1/2 à — —	— — à — —
Janvier.....	53 1/2 à — —	— — à — —
2e quinzaine janvier..	— — à — —	54 1/2 à — —
Février.....	— — à — —	54 — à — —
Mars.....	— — à — —	54 — à — —
Trois premiers mois.	— — à — —	54 — à — —

Marché calme.

Saindoux. — Marché plus calme. Toutefois la demande est assez régulière. Il s'est fait 150 tierçons Wilcox disp. à fl. 24 1/8 ent., ainsi que 340 tierçons, même marque, par navire dans le port, à fl. 24 1/8 ent. les 50 kil.

A livrer, nous n'avons pas connaissance d'affaires; le Wilcox est généralement offert de fl. 24 à 24 1/8 entr. pour embarquement décembre-janvier.

Salaisons. — Marché sans affaires et prix nominalement sans changement. On cote long middles disp., fr. 90 ent., et short middles disp., fr. 95 ent., les 100 kilos.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible....	fr. 61 75	à 62 00
— — courant.....	61 75	à 62 00
— — 2 mois de déc...	61 75	à 00 00
— — mélasse.....	10 75	à 00 00

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LILLE, 28 *décembre*.—Huiles : de colza, fr. 87-50 à 00-00; de colza épurée, 93-50 à 00-00; de lin du pays 00-00 à 00-00; caméline, 00-00 à 00-00.—Graines : de colza, 25-00 à 27-00; œillette, 33-00 à 34-00; de lin du pays, 27-00 à 28-00; id. étrangère, 26-00 à 27-00; de caméline, 20-00 à 22-00; de chanvre, 16-00 à 00-00.—Tourteaux : de colza, 16-00 à 18-00; œillette, 16-00 à 00 00; de lin du pays, 25-00 à 26-00, id. étrangère, 22-00 à 23-50; de caméline, 17-50 à 18-00; de chanvre, 00-00 à 00 00.

MARSEILLE, 28 *décembre*. — (Correspondance particulière de l'*Indépendance*.) — *Blés*. — Le calme s'est maintenu toute la semaine sur notre marché. Nos arrivages se sont élevés à près de 160 mille hectolitres, et il s'attend chaque jour d'autres quantités. Tout fait donc présumer que la baisse n'a pas dit son dernier mot et que le mois prochain nous verrons des prix encore plus bas.

Nous cotons aujourd'hui en disponible : tuzelle d'Oran 130/126, 41-50; tuzelle d'Afrique 128/124, 41; Berdianska 128/123, 41; Marianopoli 125/123, 40-50; Irka d'Azoff 128/123, 39; Irka d'Odessa 128/123, 39-50; Irka de Galatz, 128/123, 39; Selefkia, 127/123, 37; Sansoun blanc 127/123, 37-50; Varna 126/122, 35-50; Burgos 128/124, 37-50; Afrique dur 132/128, 38.

Farines. — Bien que les blés aient déjà subi une certaine baisse par suite des arrivages, il n'est pourtant pas possible à la minoterie d'établir des prix assez réduits pour reconquérir ses anciens débouchés; aussi nos cours restent faibles comme suit avec un courant de ventes très-limité.

Voici nos cours : Minot tuzelle, 54 à 55; minot TS, 52 à 53; minot R, 49 à 50; CoS sup., 45 à 47; SB, 45 à 46.

Les issues sont sans variation, mais tendance faible pour les sons.

Charbons, fers et métaux.

CHARLEROI, 28 *décembre*. — (*Journal de Charleroi.*) — *Métallurgie*. — Les prix sont très-fermes; la production des hauts-fourneaux ayant diminué, la fonte est rare et demandée en hausse. Néanmoins le prix est toujours fr. 45 pour l'affinage et fr. 48 pour moulage. Les tôles restent à fr. 45 et les fers à fr. 32.

Charbons. — Les prix n'ont pas varié. La température a causé un léger ralentissement dans les demandes pour houille et gailletteries, mais ce n'est peut-être que momentané. Les autres qualités sont toujours très-demandées, surtout les charbons gras. Les fines 1re qualité se paient fr. 28, la 2e qual., fr. 20.

On se plaint de l'insuffisance du matériel de chemin de fer.

Verreries. — La situation est calme. La mesure prise par nos maîtres de verreries ne tardera pas à produire les résultats attendus. Les prix sont fermes. Toutefois nous avons entendu exprimer l'opinion que les verres français pourraient bien profiter de la situation.

Cours du fret (canal de Charleroi). — Les affaires continuent à être peu actives et le fret est encore en baisse.

Bruxelles, 3-10 à 3-25; Anvers, 4-10 à 4-25; Gand 5-10 à 5-50.

Sambre. — Le cours reste à 11 fr. pour Paris. Les eaux ont à peu près repris leur niveau ordinaire et la navigation est entièrement rétablie.

Les chevaux de halage sont rares et très-chers, on paie encore de 117 à 130 fr. par bateau jusqu'à la frontière.

La navigation interrompue depuis la fin d'octobre, a repris hier son cours ordinaire. Les bateaux sont retenus à l'écluse de Jeumont par suite de l'ensablement de cette écluse. Nous avons tout lieu de croire que cet état de chose sera de courte durée.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (0 h. 0/0. — Mardi, 31, relâche.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Mardi, 31, *les Sonnettes*, com. en 1 acte; *le Château à Toto*, opéra bouffe en 3 actes.

Incessamment, bénéfice de M. Calembert.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 0/0). — Mardi, 31, représentations de M. Saint-Germain : *Marcel*, com. en 1 acte; *les Terreurs de M. Dupleissis*, com. inédite en 3 actes; *les Erreurs de Jean*, c. en 1 acte.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (0 h. 0/0). — Mardi, 31, relâche. — A 10 h., grand bal.

Mercredi, 1er janvier, *la Fille de Mme Angot*, op. bouffe en 3 actes; *Madame est couchée*, c. en 1 acte.

ALHAMBRA NATIONAL (6 h. 0/0). — Mardi, 31, à l'occasion des vacances du Nouvel An, représentation offerte aux familles : *Cendrillon*. Il est expressément défendu de fumer dans la salle. — A minuit: 2e grand bal paré, masqué et travesti; ouverture des portes à 11 h. 1/2.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/4). — Mardi, 31, *Christiane*, com. en 4 actes; *une Femme qui se grise*, vaud. en 1 acte.

Vendredi, 3 janvier, au bénéfice de Mme Georges : *Montjoie*, com. en 5 actes.

CIRQUE F. LOISSET, place des Nations (8 h.). — Tous les soirs, représentation variée avec le concours des frères Rigolos.

Programme varié à chaque représentation.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Spectacle des Bouffes-Bruxellois. — Représentations de Mlle Marguerite Baudin, chanteuse comique, qui se fera entendre dans ses nombreuses créations.

Mardi, 31, 1er grand bal de nuit, paré, masqué et travesti.

MUSÉE SCIENTIFIQUE, rue Neuve, 76 (au rez-de-chaussée), près de la rue de Malines. — Tous les jours, de 10 heures du matin à 9 heures du soir, exhibition du Musée scientifique de Copenhague, composé d'objets d'histoire naturelle et préparations anatomiques. — Hartkopff, directeur. — Prix d'entrée : 1 franc.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée : 1 fr.; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

Opérations **Insensibles**, pièces **Dentaires**, sans crochets et dentiers sans ressorts. Docteurs ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à **Bruxelles**, et 4, rue Meyerbeer, à **Paris**.

Immeubles en Belgique.

ETUDE de Me VERMEULEN,
notaire à Bruxelles, rue Royale, 27.

TERRAINS A BATIR.

Le notaire **VERMEULEN** vendra définitivement, le 4 janvier 1872, à midi, à la requête du conseil général des hospices de Bruxelles, au *Champ-de-Mars*, chaussée d'Ixelles, avec paumées et enchères :

Un grand nombre de **Terrains à bâtir**, situés à Molenbeek-St-Jean et Anderlecht, quais de Mariemont, de l'Industrie, rues Heyvaert, de la Princesse, de Liverpool, de Manchester, Gauthier, de Birmingham, des Quatre-Vents, place de la Duchesse-de-Brabant et rue Vanderkinderen.

Lot 460, porté à fr. 7,865.

Quittes et libres. S'adresser pour les conditions en l'étude du notaire **VERMEULEN** et au local des hospices, boulevard du Jardin-Botanique. 4149

Étude de Me VANDEN EYNDE, notaire
rue des Petits-Carmes, n° 33, à Bruxelles.

Le jeudi 16 janvier 1873, à 10 heures du matin, en l'estaminet enseigné : *à la Salle de l'Harmonie*, tenu par la veuve Derouck, à Isque, le notaire **VANDEN EYNDE** procédera à l'adjudication préparatoire, avec bénéfice d'enchères, de

11 hect. 33 ares 47 cent. de TERRE,

situés à Isque, occupés par divers et divisés en 33 lots détaillés aux affiches.

Quittes et libres. — Prix payable dans le mois de l'adjudication définitive.

Pour plus amples renseignements, s'adresser en l'étude dudit notaire. 4496

SOCIÉTÉ ANONYME
des Charbonnages-Réunis à Charleroi.

L'administration a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés que l'intérêt acquis aux actions pour l'exercice 1872, fr. 25 par action, coupon n° 43, sera payable, à partir du 2 janvier 1873, à la caisse de la Société Générale, 3, Montagne du Parc, à Bruxelles.

A partir de la même époque, on y effectuera également :

1° Le paiement de l'intérêt des titres 3 p. c., exercice 1872;

2° Le remboursement par 500 fr. chacun des titres 3 p. c. ci-après désignés par le sort :

123	730	1590	2656
134	733	1749	2474
515	812	1810	2314
621	1503	1888	2860
699	1512	1993	2888

Le directeur gérant,
4416 AUG. DE BAL.

Société anonyme des Chemins de fer belges de la jonction de l'Est.

Manage à Wavre.

Emprunt de fr. **4,500,000** de 1852 à 4 p. c.

L'administration a l'honneur d'informer les porteurs de titres de l'emprunt susdit que les 39 obligations, dont les numéros sont reproduits ci-après, ont été désignés au tirage au sort pour être remboursés au 1er janvier 1873 :

Nos 187 — 213 — 243 — 353 — 379 — 668 — 681 — 691 — 887 — 1002 — 1036 — 1041 — 1326 — 1646 — 1685 — 2166 — 2171 — 2293 — 2397 — 2504 — 2607 — 2627 — 2709 — 2731 — 2742 — 2759 — 2869 — 2929 — 3100 — 3295 — 3313 — 3607 — 3789 — 3866 — 4060 — 4131 — 4234 — 4418 — 4499.

Le remboursement desdites obligations, ainsi que le paiement du semestre d'intérêts échéant le 1er janvier 1873, auront lieu à partir du 2 janvier prochain à la Banque de Paris et des Pays-Bas, place de la Chancellerie, n° 11, à Bruxelles. 4498

FRÈRES MAHON, R. RIVOLI, 30, lundi, jeudi. Maladies de peau, de chev.

COMPOSITIONS NOUVELLES
DE
CH. GOUNOD
chez Goddard et Co, 4, Argyll Place, Regent st., Londr.

Chœurs, etc.

3 volumes de chœurs (32).
6 chœurs dédiés à la Société chorale de Albert Hall.
Un nouveau Requiem (à la gravure).
Une messe (Angeli Custodes) (à la gravure).
Pater Noster (à la gravure).
Nouveaux chœurs (à la gravure).
Ye banks and Braes (thème écossais).
Queen of love (Reine d'amour).
Sweet baby sleep (Berceuse).
Le loup et l'agneau (dédié aux Mélomanes de Gand).
The Bell.
Go lovely Rose.
Fare thee well, Gabrielle.
Far from my native mountains (loin du pays).

Duos.

Message of the Breeze.
Little Celandine.
Barcarola.
La siesta.

Pour piano.

Ivy (le Lierre).
Convoi funèbre d'une Marionnette.
Dodelinette (à 2 mains et à 4 mains).
Maid of Athens (transcription).
Ta volonté soit faite (*id.*).

« LA NÉVA »
Journal français de Saint-Pétersbourg.

Destiné spécialement à faire connaître la Russie à l'étranger.

Articles originaux : Traductions des journaux russes.

Rédacteur en chef : ERNEST LAVIGNE.

Politique. — Littérature. — Industrie. — Commerce.

QUOTIDIEN. — GRAND FORMAT.

Prix de l'abonnement par année :

Belgique, Suisse, Hollande et Italie	22 roubl.	argent.
France, Danemark, Angleterre et Roumanie	25 id.	id.
Etats de l'Union postale allemande	20 id.	id.
Suède, Espagne, Portugal, Grèce, Egypte	28 id.	id.
États-Unis d'Amérique	34 id.	id.

Adresser les demandes d'abonnement à M. PAULIS, administrateur, Pont de Kazan, maison Joukowsky, à Saint-Pétersbourg. — Joindre le montant de l'abonnement en un mandat sur un banquier de Saint-Pétersbourg. 4454

INSTITUT NYCANDER, rue Belliard, n° 6.
Gymnastique médicale et orthopédique suédoise.
Pour Dames, Messieurs et Enfants.

Rhumatisme, chlorose, chorée, insomnie, asthme, atrophie, constipation, dyspepsie, déviations, etc. Affections articulaires. (Emploi du massage.)

Chaque personne ayant son traitement particulier et individuel, donné par des aides expérimentés, n. l'âge ni la faiblesse n'y mettent obstacle. 3630

Hôtel OLIVIER, à Londres
37, Finsbury Square, E. C.

Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations. Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.

N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

London and Brussels Steam Navigation.
Service régulier hebdomadaire
entre
BRUXELLES & LONDRES
par des steamers de 1re classe.

Pour fret et renseignements, s'adresser à MM. J. VAN WINT et Ce, 59, quai au Bois à Brûler, Bruxelles.

PARIS-BRUXELLES.

Un **JEUNE HOMME**, pouvant donner cautionnement et garanties sérieuses, désire un emploi dans un établissement financier, maison de banque ou de change.

Ecrire à Bruxelles sous les initiales A. D. S., poste restante. 4357

Un **NÉGOCIANT** du district houiller de la Ruhr (Prusse), riche et appartenant à la classe aisée, se trouvant en rapports avec des houillères et charbonnages, désire représenter des maisons solides. — S'adr franco sous litt. B. P. 47, à l'expédition d'annonces de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Cologne*.

EMPRUNT DE BRUXELLES 1873
SOUSCRIPTION OUVERTE LES
7, 8 et 9 janvier

TAUX D'ÉMISSION : 98-25

VERSEMENTS : **15 fr.** en souscrivant; **13-25** à la répartition; **30 fr.** du 1er au 10 mai; **40** » du 1er au 10 juillet.

Les deux versements d'ensemble, fr. 28-25, donnent droit à participer aux deux premiers tirages.

On peut souscrire sans frais dès aujourd'hui, chez
M. Julien MICHEZ, père
changeur, rue des Fripiers, 46, à Bruxelles.

NOTA : **M. Julien Michez** n'hésite pas à conseiller à sa clientèle de vendre les lots Anvers, Liége, Crédit communal, etc., qui n'ont que un, deux, trois ou quatre tirages et qui sont cotés dans les hauts cours et ne sont remboursables que par 100 fr., pour souscrire aux nouveaux lots de Bruxelles, lesquels, participant à **Six tirages** annuels, sont **remboursables par 125 francs.** 4398

REPRÉSENTANT demandé dans toutes les villes par Une Maison de Bordeaux pour la vente des vins. — Conditions très-avantageuses. S'adresser franco à M. F. ALFRED CHRÉTIEN, à *Bordeaux*. 4481

Une **MAISON** nouvellement **ÉTABLIE** pour le commerce des vins fins de *Bourgogne* désire un REPRÉSENTANT à la **COMMISSION** pour la *Belgique* et le *Nord* de la *France*. — Adr. les offres sous les init. R. G. 404, à l'Agence de publicité de MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Bâle*. 4485

Le **POSSESSEUR** d'un bien-fonds argileux, situé près de la ville de Hanovre, désire engager à forfait un certain nombre *d'ouvriers tuiliers* (Feldbrandziegelarbeiter). On est prié d'adresser, aussitôt que possible, les offres : B. M. 22, à l'expédon d'annonces de *Charles Schuessler*, à *Hanovre*.

MAISONS DE BANQUE.

Un *jeune homme* au cnt des affres de banque, des arbitrages, ainsi que de la correspondnce française, angl., ital. et allem., cherche une situation dans une maison de banque. S'adr M. L. Rochet, r. Flandre, 48.

LE RENTIER

FR. PAR AN **4** *Journal financier politique* **4** FR. PAR AN
fondé en 1869

Paraissant les 7, 17 et 27 de chaque mois

Envoie chaque jour à ses abonnés un bulletin financier contenant les valeurs au parquet et en banque, avec l'appréciation raisonnée et les nouvelles financières de la Bourse du jour.

Directeur : **ALFRED NEYMARCK.**

Administration : *rue Neuve St-Augustin*, 22, *Paris*.

A partir du 7 janvier 1873, le prix du *Rentier*, **ACCOMPAGNÉ DU BULLETIN QUOTIDIEN**, sera de **12 FR. PAR AN.** 4167

LE NIL. Journal politique, commercial et financier; 7e année. — Cours des valeurs et fonds publics, changes, escompte. — Cotons, frets et marchés. — Mouvement des ports. — Transit du canal de Suez, etc. — Renseignements précis utiles à tous ceux qui ont, à un titre quelconque, intérêt à connaître ce qui se passe en Egypte et en Orient.

Edition spéciale pour l'Europe, 30 fr. par an.

Pour abonnement, envoyer 30 fr. au directeur, place Mehemet-Ali, Alexandrie (Egypte). 4452

EXPOSITION
D'ARTICLES POUR ÉTRENNES
d'un Bon Marché extraordinaire
A LA
VILLE DE PARIS
170, *RUE MONTMARTRE*, 170
à l'angle de la rue Delessert
PRÈS DES BOULEVARDS

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.
AGENCE DE BRUXELLES.

Le coupon d'intérêt des obligations à prime de la ville de Paris 1871, échéant le 1er janvier 1873, sera payable à partir du 2 janvier, à Bruxelles, au Comptoir d'escompte de Paris, agence de Bruxelles, 10, rue de Berlaimont, sous déduction de l'impôt et du change au cours du jour. 4489

AUX FABRIQUES DE GENÈVE
GRAND CHOIX DE
MONTRES OR ET ARGENT
Nouveaux Modèles, système perfectionné
SEULE MAISON A PARIS
137, Boulevd SÉBASTOPOL (1er étage)
Montres or, garanties sur facture
65 à 2,000 fr.
Montres argent, garanties sur facture
30 à 100 fr.
GRAND CHOIX DE BIJOUX
Vente en gros et détail à 25 0/0 meilleur marché que chez les Boutiquiers.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Maison **Ferd. W. KUFFERATH** se charge de toutes réparations. — Spécialité de cordes de Naples. — 11, rue d'Assaut, Bruxelles. 3456

SOCIÉTÉ ANONYME
du Charbonnage d'Hornu et Wasmes,
à Wasmes, près Mons.

L'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'intérêt acquis pour 1872, à raison de 50 fr. par action, sera payé à la Caisse de la Société Générale, à Bruxelles, tous les jours non fériés, à partir du 2 janvier prochain, et le dividende à partir du 15 mars suivant.

Wasmes, le 13 décembre 1872.

Le régisseur,
4323 DÉSIRÉ DELHAISE.

LIGNE RÉGULIÈRE
ENTRE
ANVERS ET HAMBOURG
URANIA, capitaine WITT.
VENUS, » WITT.
PARTANT TOUS LES SAMEDIS AU SOIR,
alternativement l'un de Hambourg et l'autre d'Anvers

PRIX DU PASSAGE :

Passagers d'Anvers à Hambourg, 1re cabinet sans nourriture	fr. 40
Enfants au-dessous de 10 ans moitié prix.	
2me cabine en entrepont, nourriture comprise	» 35
Voitures à quatre roues	P.-B. fl. 50
» à deux roues	» » 30
Un cheval, sans nourriture	» » 36
Un chien, » »	» » 5

S'adresser pour plus amples informations à
141 VAN DEN BERGH, frs.

AVIS IMPORTANT
NAVIGATION REGULIÈRE
entre
ANVERS ET LONDRES
ET VICE VERSA.
Grande réduction du prix de passage.

Par les magnifiques steamers de 1re classe :

Marguerite, capit. E.-J. BEARMAN, partan d'Anvers tous les *Mercredis soir*
Nestor, capitaine FROST, partant d'Anvers tous les *Samedis soir*.

PRIX DES PLACES :

1re cabine, billet simple	15 sh.ll.,	fr.	18-75
Aller et retour, billet valable pour un mois	25 »	»	31-25
2e cabine, billet simple	10 »	»	12 25
Aller et retour, billet valable pour un mois	15 »	»	18-75

Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

BAINS DE HOMBOURG-ES-MONTS.

Les salons de conversation et de lecture du Kurhaus resteront ouverts, à partir du 1er janvier 1873, comme par le passé. Les concerts de l'orchestre permanent auront lieu, comme de coutume, chaque soir de l'hiver, de 7 à 9 heures.

Le programme de la saison de 1873 sera publié prochainement.

Hombourg, le 12 décembre 1872.

4448 A. SCHLEUSSNER, maire.

PILULES HOLLOWAY

Remède sûr pour les Maux de Tête, l'Indigestion, la Bile, les Maladies de Femmes, Faiblesse et Débilité, se trouve chez tous les pharmaciens à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. la boîte. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Prof. **Holloway,** 533, Oxford str., W. C., Londres.

LES RHUMES, L'ASTHME et LA PHTHISIE
NAISSANTE SONT GUÉRIS PAR
les pastilles de **KEATING** pour la toux, moyen curatif certain pour les rhumes, les froids, l'enrouement et les autres affections de la gorge et de la poitrine. Dans la phthisie naissante, l'asthme et les rhumes, elles sont infaillibles. Ne contenant aucun élément nuisible, elles peuvent être prises par les femmes les plus délicates et les plus jeunes enfants.

Se vendent en boîtes par THOMAS KEATING, chimiste, etc., 79, St Paul's Churchyard, Londres. En détail, chez tous les droguistes du monde. Agence à Bruxelles : Pharmacie anglaise de CH. DELACRE.

BLEU

C'est dans des sachets **BLEUS** et non pas jaunes que les *véritables* caramels à l'**Extrait de Malt** de Jean Hoff, de Berlin, se trouvent à sa maison : 4, *Avenue Louise*, ou aux dépôts ci-après. — Grâce à une heureuse composition de Malt et d'herbes salutaires, ces caramels sont ordonnés par plus de **2,000** médecins de tous pays contre les **rhumes, toux opiniâtres, bronchites, asthmes, maladies de poitrine et de l'estomac, faiblesse du corps,** etc. — Les milliers de lettres de remercîment adressées par les souffrants guéris à M. Hoff, desquelles chaque maison-succursale conserve l'original, prouvent suffisamment l'*efficacité irréfutable*, tant des caramels que de l'**Extrait de Malt** même (bière de santé) de Jean Hoff. — A l'approche de l'automne et de l'hiver, avec leurs rigueurs, nous continuerons, dans l'intérêt des souffrants, à publier ces preuves irrécusables de l'efficacité de l'**Extrait de Malt** de Jean Hoff, de Berlin, cons. royal et fournisseur, etc.

Dépôt général pour la Belgique, à Bruxelles, 4, Avenue Louise, 4.

Egalement aux sous-dépôts : **A la pharmacie anglaise** de Ch. Delacre; *Delevoy*, rue de la Paille, 16; **Pharmacie normale,** rue Neuve, 37; *G. Ledoux*, chaussée de Louvain, 120; *F. Hannaert*, rue Royale; *Fontaine*, boulevard de l'Observatoire, 44; **Pharmacie de la Bourse,** rue au Beurre, 22. 3808

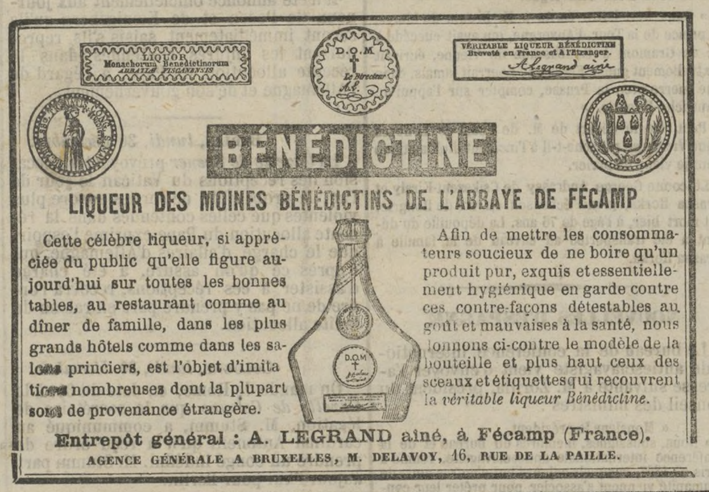

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er décembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express.

M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 33, 10 h. 09m. 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 25, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 3 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 30, 8 h. 55 soir.

BRUXELLES (Nord) pour Bruxelles (Midi), 4 h. 40 et 8 h. 39 mat.

BRUXELLES (Midi) pour Bruxelles (Nord), 7 h. 24 m., 10 h. 47 s.

SCHAERBEEK pour Bruxelles (Midi), 4 h. 50, 7 h. 11, 11 h. 15 matin, 2 h. 04, 3 h. 53, 5 h. 08 7 h. 45 et 9 h. 15 soir.

BRUXELLES (Midi) pour Schaerbeek, 8 h. 49, 9 h. 25 matin, 12 h. 22, 2 h. 28, 5 h. 42, 4 h. 50 et 8 h. 45 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 53, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 45, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45, 8 h. 15, 9 h. 30, 9 h. 53, 10 h. 50 matin, 12 h. 50, 2 h. 37, 5 h. 56, 8 h. 38, 8 h. 53 soir. — Alost, 6 h. 20, 7 h. 30, 11 h. 47 matin, 2 h. 50, 4 h. 54, 8 h. 47, 9 h. 38 soir. — Audenarde, 7 h. 25, 9 h. 45, 12 h. 40, 4 h. 38 soir. — Courtrai, 7 h. 25, 9 h. 45, 12 h. 40, 4 h. 38 soir. — Gand, 6 h. 20, 7 h. 30, 11 h. 47 matin, 2 h. 50, 4 h. 54, 8 h. 47, 9 h. 38 soir. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 30, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20, 9 h. 20 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (6 h. 04 Gand), 8 h. 54, 8 h. 53 matin, 12 h. 35, 12 h. 45, 3 h. 18, 5 h. 46, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 25 s. Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 04, 8 h. 54, 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46, 6 h. 20, 6 h. 41 s. — Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 55 matin, 2 h. 24, 5 h. 37, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 55 m., 2 h. 24, 5 h. 37, 8 h. 06 soir. — Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 55 matin, 2 h. 24, 5 h. 37, 8 h. 06 soir. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 55 matin, 2 h. 22, 5 h. 37, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56 soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40 7 h. 19 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 55, 6 h. 40, 8 h. 06, 8 h. 52, 11 h. 45 m., 12 h. 45, 2 h., 4 h. 17, 5 h. 05, 8 h. 05, 8 h. 58, 9 h. 18 s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06, 8 h. 52, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h. s., 2 h. 40, 4 h. 17, 5 h. 05, 7 h. 20, 8 h. 05, 8 h. 58 s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 48, 5 h. 57, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36, 9 h. 30, 9 h. 55, 11 h. 22, 12 h. 35, 4 h. 19, 6 h. 10, 6 h. 30, 7 h. 19 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19, 6 h. 10, 6 h. 30 soir. — Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 8 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 48 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 03, 7 h. 43, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43, 3 h. 28, 7 h. 45, 4 h. 07, 6 h. 45, 6 h. 40 soir. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24, 10 h. 49, 10 h. 53 matin, 2 h. 42, 4 h. 48, 5 h. 08, 7 h. 28, 8 h. 37 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39, 6 h. 45, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05, 3 h. 01, 5 h. 06, 5 h. 45, 6 h. 02 s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 45, . 40 m., . 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 22 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 m., 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 45. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 43 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 par Mouscron dimanche)